

**RAPPORT DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL  
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX  
DES NATIONS UNIES  
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE  
DANS LE PROCHE-ORIENT**

---

**1<sup>er</sup> juillet 1986-30 juin 1987**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/42/13)



**NATIONS UNIES**

New York, 1987

#### Note

Les cotes des documents des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Dans le présent rapport, l'expression "rive occidentale" indique la rive occidentale occupée du Royaume hachémite de Jordanie, et l'expression "Jordanie" indique le Royaume hachémite de Jordanie, à l'exclusion de la rive occidentale occupée, chaque fois qu'il est nécessaire de faire la distinction entre ces deux régions de la zone d'activité de l'Office.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI .....		iv
LETTRE ADRESSEE AU COMMISSAIRE GENERAL PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT ..		vi
I. INTRODUCTION .....	1 - 18	1
II. PROGRAMMES ET ACTIVITES .....	19 - 86	7
A. Opérations de secours d'urgence au Liban .....	19 - 34	7
B. Services d'éducation .....	35 - 45	11
C. Services de santé .....	46 - 62	14
D. Services de secours .....	63 - 76	18
E. Questions juridiques .....	77 - 86	20

Annexes

I. DONNEES STATISTIQUES .....		23
II. DOCUMENTS PERTINENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES .....		41

## LETTRE D'ENVOI

Le 2 septembre 1987

Monsieur le Président,

Conformément à la demande figurant au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et conformément au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale mon rapport annuel sur l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pendant la période du 1er juillet 1986 au 30 juin 1987.

Dans l'introduction au rapport (chap. I), je suis heureux d'annoncer que la situation financière de l'Office s'est améliorée en 1986 et que les prévisions pour 1987 sont dans l'ensemble encourageantes. En 1986, pour la première fois depuis plusieurs années, les contributions ont été suffisantes pour financer les programmes d'activités régulières, mais n'ont pas permis, une fois de plus, d'exécuter des projets de construction essentiels. Cette situation a été portée à l'attention de la Commission consultative de l'UNRWA à sa session ordinaire tenue en août 1987. Les membres de la Commission ont instamment invité les gouvernements et divers organismes à appuyer les efforts que je déploie pour obtenir des fonds supplémentaires, en sus des contributions versées pour les programmes ordinaires, en vue de financer l'exécution de projets de construction hautement nécessaires.

Le chapitre II du rapport retrace les faits marquants qui ont caractérisé les activités de l'Office durant la période considérée ainsi que ses opérations d'urgence au Liban. Pour faire face à ces dépenses extraordinaires, j'ai lancé un appel le 26 février 1987 en vue d'obtenir le versement de contributions spéciales permettant de financer les opérations de secours et de remettre en état les installations de l'Office et les abris des réfugiés. Jusqu'à présent, les annonces de contributions s'élèvent à quelque 16,6 millions de dollars.

Les deux annexes au présent rapport comprennent des informations statistiques sur les opérations et les programmes de l'UNRWA ainsi que des références aux documents de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres organes de l'Organisation qui ont trait aux activités de l'Office.

Pour que l'Assemblée générale puisse disposer des chiffres les plus récents, le budget de l'Office pour 1987 ainsi que d'autres données financières lui seront présentés comme l'année passée dans un additif au présent rapport qui paraîtra au début d'octobre.

Les membres de la Commission consultative de l'UNRWA ont examiné le présent rapport quand il était encore à l'état de projet et leurs vues ont été soigneusement prises en considération lorsque le texte final a été établi. Ces vues sont consignées dans une lettre que le Président de la Commission m'a adressée le 27 août 1987 et dont le texte est reproduit ci-après.

Monsieur le Président de l'Assemblée générale  
Organisation des Nations Unies  
New York

J'ai jugé utile de suivre la pratique établie en montrant le projet de rapport à des représentants du Gouvernement israélien et de tenir compte de leurs observations, étant donné que les activités de l'Office se déroulent en majeure partie dans des zones occupées par Israël depuis 1967.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Commissaire général,

(Signé) Giorgio GIACOMELLI

LETTRE ADRESSEE AU COMMISSAIRE GENERAL PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION  
CONSULTATIVE DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR  
LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Le 27 août 1987

Monsieur le Commissaire général,

Lors de sa session tenue à Vienne le 27 août 1987, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné votre projet de rapport sur les activités de l'Office durant la période du 1er juillet 1986 au 30 juin 1987, ainsi que la situation financière de l'Office, ses besoins en matière de travaux de construction et le plan à moyen terme, que vous comptez soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa quarante-deuxième session.

La Commission réaffirme à nouveau l'importance qu'elle attache au rôle que joue l'Office en assurant des services essentiels aux réfugiés de Palestine jusqu'à ce que l'on aboutisse à une solution juste et durable de la question de Palestine, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres de la Commission partagent votre satisfaction d'avoir pu annoncer que l'Office est parvenu à surmonter les graves problèmes financiers auxquels il était confronté en 1985. Il est également réconfortant d'apprendre qu'en 1986, pour la première fois depuis plusieurs années, le budget du Fonds général faisait apparaître un léger excédent des recettes par rapport aux dépenses, ce qui a permis de compenser les déficits des années précédentes.

La Commission note également avec satisfaction que le montant des contributions annoncées à la Conférence d'annonces de contribution de novembre 1986 a été presque suffisant pour financer les programmes et activités de base de l'Office. Elles n'ont, cependant, pas permis, une fois de plus, d'assurer les besoins minima de l'Office touchant ses projets de construction. La Commission a suivi avec grand intérêt l'exposé qui lui a été fait des besoins de l'Office qui doit remettre en état des installations inadaptées, en particulier les écoles, dont l'entretien n'a pas été assuré ces dernières années, et entreprendre l'exécution d'un programme élargi d'entretien des locaux. La Commission invite instamment les gouvernements et institutions à appuyer les efforts du Commissaire général en versant de généreuses contributions, en sus des contributions destinées à financer les programmes ordinaires de l'Office, afin de lui permettre d'exécuter les travaux de construction prévus. Elle invite en particulier les gouvernements et institutions qui n'ont pas encore contribué au Fonds général de l'UNRWA à verser de généreuses contributions pour lui permettre de financer son programme de construction.

Monsieur Giorgio Giacomelli  
Commissaire général de l'Office  
de secours et de travaux des  
Nations Unies pour les réfugiés  
de Palestine dans le Proche-Orient

La Commission remercie à nouveau les gouvernements des pays arabes d'accueil des précieux services qu'ils continuent de fournir aux réfugiés de Palestine. Leur contribution au bien-être des réfugiés est vitale et la Commission engage l'UNRWA à continuer de coordonner étroitement ses programmes avec les gouvernements des pays d'accueil.

La Commission admire l'abnégation dont les fonctionnaires de l'Office ont fait preuve en assurant la poursuite des activités dans des conditions souvent très périlleuses. Elle salue la mémoire des fonctionnaires qui ont été tués dans l'accomplissement de leur tâche et invite le Secrétaire général à leur rendre un hommage particulier.

La Commission partage les préoccupations du Commissaire général touchant les conséquences qu'aurait pour l'UNRWA l'application de la recommandation du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies tendant à réduire les effectifs de l'Office de 15 %. Elle espère qu'il sera possible d'éviter cette réduction qui risquerait d'entraver la fourniture de services aux réfugiés.

En outre, consciente des graves difficultés auxquelles l'UNRWA s'est heurtée au cours de l'année écoulée pour s'acquitter de son mandat, la Commission invite toutes les parties intéressées à faciliter la tâche de l'Office.

La Commission remercie à nouveau le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'avoir appuyé personnellement les efforts déployés par l'UNRWA.

La Commission tient à vous exprimer, Monsieur le Commissaire général, sa vive gratitude pour le dévouement dont vous faites preuve, ainsi que vos collaborateurs, pour faire face aux lourdes responsabilités dont l'UNRWA doit s'acquitter dans des conditions particulièrement difficiles.

Le Président de la Commission consultative,

(Signé) Erdem ERNER

## I. INTRODUCTION

1. Pour l'UNRWA, l'année considérée a été inégale. D'une part, la situation financière a été moins préoccupante qu'elle ne l'a été pendant de longues années et l'Office peut se targuer de certaines réalisations qui témoignent de ses efforts constants pour améliorer la gestion générale de ses activités et accroître l'efficacité de ses services. D'autre part, il a continué à éprouver des difficultés sur le plan opérationnel. Au Liban, ces difficultés ont été parfois presque insurmontables et ont même failli mettre un terme à ses activités. Si l'Office a pu néanmoins poursuivre sa tâche, c'est en grande partie grâce au courage, à la ténacité et au dévouement de son personnel au Liban, ainsi qu'à la détermination des réfugiés eux-mêmes. Dans les territoires occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza, les incidents sporadiques et l'atmosphère de tension ont créé un climat de travail défavorable.

2. Par ailleurs, l'année considérée a été marquée également par l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 41/69 A du 3 décembre 1986 par laquelle l'Assemblée a prorogé le mandat de l'Office pour une nouvelle période de trois ans allant jusqu'au 30 juin 1990. Ce faisant, l'Assemblée a réaffirmé l'engagement de la communauté internationale à l'égard des réfugiés de Palestine, leur donnant ainsi l'assurance qu'ils continueront de bénéficier de son aide au cours des trois prochaines années. Cette décision de l'Assemblée a servi aussi à rappeler que près de 40 ans se sont écoulés sans que leur problème ne soit résolu, malgré le fait que l'Assemblée générale ait, dès 1948, défini les principes devant servir de base à un règlement. Dans la résolution 194 (III) du 11 décembre 1948, l'une des nombreuses résolutions adoptées vers l'ONU sur la question de Palestine, l'Assemblée générale définit ces principes au paragraphe 11, à savoir :

"L'Assemblée générale,

...

Décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les gouvernements ou autorités responsables."

3. Cette décision n'est pas seulement d'un intérêt historique puisqu'on la retrouve dans la résolution qui a présidé à la création de l'UNRWA et dans toutes les résolutions relatives à l'Office adoptées depuis lors. C'est ainsi qu'il y est fait allusion dans la toute dernière résolution concernant l'UNRWA, à savoir la résolution 41/69 A de l'Assemblée générale. Au paragraphe 1 de cette résolution, l'Assemblée note avec un profond regret que ni le rapatriement, ni l'indemnisation des réfugiés, prévus au paragraphe 11 de la résolution 194 (III) n'ont encore eu lieu et que, par conséquent, la situation des réfugiés continue d'être un sujet de grave préoccupation. En outre, au paragraphe 4, l'Assemblée générale constate avec regret que la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine n'a pu trouver le moyen de faire progresser l'application du paragraphe 11 de la résolution 194 (III) et prie la Commission de poursuivre ses efforts. Enfin, au paragraphe 8 prorogeant le mandat de l'Office pour une nouvelle période de trois ans, l'Assemblée générale a tenu à préciser qu'elle prenait cette décision "sans préjudice des dispositions du paragraphe 11 de la résolution 194 (III)",

soulignant ainsi le lien organique qui existe entre ce principe et le mandat de l'Office. Dans le présent rapport, le premier à être soumis après la prorogation de ce mandat et à un moment où l'UNRWA se trouve à l'orée de trois nouvelles années d'efforts, il nous paraît opportun d'examiner à nouveau les éléments constitutifs et leur impact sur nos activités.

4. L'Office a été créé pour fournir une aide aux réfugiés de Palestine en attendant que la solution décrétée par l'Assemblée générale soit appliquée. Mais ce n'est pas à lui qu'incombe la responsabilité d'appliquer cette solution; cette tâche a été confiée à un organe politique du système des Nations Unies, en l'occurrence la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine. L'Office n'a pas été non plus habilité à promouvoir d'autres solutions. La primauté accordée au droit des réfugiés de choisir entre le rapatriement ou la compensation, a été réaffirmé tous les ans par l'Assemblée. Malheureusement, en dehors des cercles des Nations Unies, on a tendance à l'oublier et c'est pour cette raison que l'Office a été critiqué de n'avoir pas cherché à trouver de solution durable au problème et accusé de le perpétuer.

5. La nature de l'aide accordée par l'UNRWA dans le cadre de son mandat a donné lieu, elle aussi, à des conceptions erronées. A l'origine, l'Office fournissait aux réfugiés une aide d'urgence sous forme de vivres, de vêtements et d'abris. Avec le passage du temps, les besoins des réfugiés ont évolué et l'Office a adapté ses services pour répondre à cette évolution. Actuellement, il fournit une assistance directe à quelque 5 % des réfugiés seulement. Il consacre le gros de ses efforts et de ses ressources à la tâche éminemment productive d'éduquer les enfants, de leur assurer une formation avancée, de maintenir la prestation de services de santé et d'assistance sociale à près de 2 millions de réfugiés qui sont pour la plupart laborieux et subviennent à leurs propres besoins. Pourtant, dans certains milieux, l'Office continue d'être considéré comme une organisation occupée principalement à distribuer des vivres à des réfugiés oisifs vivant dans des camps et qui n'ont même pas besoin de gagner leur vie. Une telle image est profondément injuste, tant pour l'Office que pour les réfugiés. Au fil des ans, ces conceptions erronées ont terni la réputation de l'Office et l'ont gêné dans ses efforts visant à assurer à ses programmes le soutien nécessaire. Il nous faut donc continuer de faire tout notre possible pour rétablir la vérité. Je dois me déclarer toutefois encouragé par le soutien politique et financier manifesté par les gouvernements au cours des dernières années. Ce soutien peut être largement attribué aux solides réalisations accomplies par l'Office, qui, à mesure qu'elles seront mieux comprises, finiront, j'en suis sûr, par rectifier les distorsions qui ont affecté son image.

6. La situation financière de l'Office s'est améliorée en 1986 et les prévisions pour 1987 sont encourageantes. Bien qu'on trouvera à ce sujet de plus amples détails dans le supplément au présent rapport, j'estime qu'il convient néanmoins d'émettre quelques observations d'ordre général. L'Office a achevé l'année 1986 avec des dépenses totales de 186,5 millions de dollars pour son programme d'activités régulières et les projets y afférents, alors que ses recettes en espèces et en nature se sont élevées au total à 189,9 millions de dollars, soit un excédent de 2,6 millions de dollars pour le fonds général qui a permis de combler les lacunes des années précédentes. Pour 1987, l'Office a inscrit dans son budget des dépenses totales de 200,3 millions de dollars, dont 177,7 millions sont consacrés au programme général d'activités et 22,5 millions aux projets y afférents. Il convient de noter que les légères différences entre les chiffres cités ici pour le budget de 1987 et ceux qui apparaissent au tableau 1 du

supplément au rapport de l'an dernier 1/ sont dues à l'utilisation de données plus récentes concernant les coûts et les taux de change. Toutefois, l'Office a bon espoir de recevoir des fonds suffisants pour couvrir son budget de 1987. Cela a été manifeste lors de la Conférence pour l'annonce de contributions qui s'est tenue à New York en novembre 1986 et où, pour la première fois, le montant des contributions en espèces promises pour l'année à venir a été presque équivalent à celui des dépenses en espèces prévues par l'Office pour son programme d'activités régulières.

7. En évaluant la situation financière de l'Office, il importe de tenir compte du fait que le budget est établi en dollars des Etats-Unis, alors qu'un grand nombre de contributions sont versées en monnaies de pays d'Europe occidentale et d'autres pays. Toutefois, les dépenses sont faites essentiellement en monnaies de pays du Proche-Orient et dans une moindre mesure en schillings autrichiens ou dans d'autres monnaies de pays occidentaux. La situation financière de l'Office est donc extrêmement tributaire des fluctuations des taux de change qui peuvent s'exercer à son avantage ou à son détriment.

8. L'augmentation des prix et des salaires dans les zones d'activité de l'Office ont également des incidences sur les dépenses. En cas d'augmentation des salaires des fonctionnaires des pays hôtes, l'Office a pour politique d'ajuster les salaires de son personnel local afin de les aligner sur les salaires desdits fonctionnaires. Pour compenser les fluctuations éventuelles des salaires et des prix, l'Office prévoit dans son budget un montant fondé sur les estimations les plus fiables au moment où le budget est présenté à l'Assemblée générale en octobre. Tel n'est pas le cas en ce qui concerne les fluctuations des taux de change du fait qu'il n'est guère possible d'établir de projections valables. Cela signifie que des modifications ultérieures qui seraient préjudiciables à la situation financière de l'UNRWA compromettraient l'exécution de ses programmes s'il ne dispose pas d'autres fonds pour financer les dépenses supplémentaires. A l'inverse du budget de l'Office, le plan à moyen terme pour la période 1988-1990 ne prévoit pas de crédits pour financer les augmentations des salaires des fonctionnaires et ne comprend qu'un montant très réduit pour couvrir l'augmentation des prix. Les modifications qui apparaissent dans le plan correspondent donc essentiellement à un niveau de salaires et de prix donné et aux taux de change en vigueur au moment de l'établissement du plan.

9. La réalisation de ce juste équilibre entre les dépenses prévues et les recettes attendues peut être attribuée de façon générale à l'accroissement des contributions accordées par les donateurs, principalement les gouvernements, qui ont répondu généreusement et à temps à nos appels. Je leur en suis sincèrement reconnaissant. Tout aussi importantes ont été les mesures d'austérité que l'Office s'est imposées en 1985 et qui ont été en grande partie maintenues. D'autres facteurs y ont également contribué. La réunion informelle tenue pour la première fois à Vienne en mai 1986 s'est révélée utile pour intéresser plus étroitement les gouvernements des pays donateurs et des pays d'accueil au travail de l'Office, accroître leur participation à ses activités et les leur faire mieux comprendre. Sur une proposition formulée lors de la première réunion, une deuxième réunion du même genre a été organisée en juillet 1987. Par ailleurs, l'expansion de la Division des relations extérieures, créée il y a quelques années et relevant du Bureau du Commissaire général au siège, a permis de développer d'une façon plus systématique les relations avec les pays donateurs, assurant ainsi un échange fructueux d'informations. Il faut mentionner également les visites régulières effectuées par le Commissaire général, le Commissaire général adjoint et d'autres hauts fonctionnaires de l'Office auprès des pays donateurs actuels ou potentiels.

L'Office a réussi à encourager des parlementaires, des responsables gouvernementaux, des journalistes et des représentants d'organisations non gouvernementales à se rendre dans sa zone d'activité. Cette prise de contact directe avec les activités de l'Office sur le terrain a beaucoup contribué à en faire saisir la signification et à renforcer le soutien accordé à l'UNRWA. Il est de mon intention de continuer à encourager ces visites.

10. L'équilibre réalisé en 1986 entre les recettes et les dépenses, que nous espérons atteindre également en 1987, ne doit pas inciter l'Office à dormir sur ses lauriers. Bien au contraire, nous devons redoubler d'efforts pour préserver cette stabilité financière et éviter de retomber dans les situations précédentes où les programmes d'activités régulières étaient constamment menacés par le manque de fonds. En premier lieu, l'Office envisage un modeste accroissement annuel de nos dépenses budgétaires pour faire face à la croissance démographique des réfugiés. Bien que l'Office ait réussi à obtenir une augmentation globale de nos recettes au cours des deux dernières années, nous ne devons pas oublier que cette augmentation est due en grande partie à la générosité d'un petit nombre de pays donateurs qui ont fortement accru leurs contributions, geste auquel nous ne pouvons pas nous attendre chaque année. Ce dont l'Office a encore besoin, et qu'il devra s'efforcer d'obtenir, c'est le consentement des pays donateurs à augmenter, de façon modeste mais régulière, leurs contributions pour tenir compte de la croissance démographique annuelle des réfugiés. D'autre part, peu de progrès ont été faits sur la voie de l'élargissement du soutien financier accordé à l'UNRWA. Durant l'année à venir, ce sujet continuera de retenir de façon prioritaire mon attention et celle de mes collaborateurs. A cet égard, j'ai été extrêmement encouragé par la décision prise par le Conseil de la Ligue arabe en avril 1987 invitant ses Etats membres, en tant que partie intégrante de la communauté internationale, à suivre l'exemple d'autres pays donateurs et à accroître le niveau de leurs contributions pour le ramener à celui de 1981 qui représentait alors 7,73 % de l'ensemble du budget de l'Office. Finalement, il ne faudrait pas oublier non plus que si nous avons reçu des fonds suffisants pour financer nos programmes d'activités régulières, le budget de construction reste loin d'être couvert. Cela signifie que la construction hautement nécessaire d'écoles, dispensaires et autres installations continue d'être ajournée au détriment des services fournis aux réfugiés. Un grand nombre de nos installations sont délabrées, voire dangereuses, inadéquates et coûteuses à entretenir et ont donc besoin d'être remplacées. Plus leur remplacement se fera attendre, plus les frais en seront élevés. Il existe donc des raisons aussi bien économiques qu'opérationnelles de chercher à obtenir les fonds nécessaires au financement du programme de construction aussitôt que possible. Tout en recherchant les moyens de résoudre ce problème, je dois néanmoins souligner que toute contribution au programme de construction ne doit pas être faite aux dépens des sommes versées pour nos programmes ordinaires.

11. L'amélioration de la situation financière de l'Office au cours de ces dernières années peut être également attribuée aux mesures prises pour améliorer sa gestion, notamment sa gestion financière, et renforcer son efficacité. Certaines des mesures adoptées en 1985, en l'occurrence les "mesures d'austérité", ont donné lieu à des études sur les charges de travail qui ont abouti à une rationalisation des fonctions et à des réductions de postes. Ces mesures ont été maintenues et étendues. Une plus grande responsabilité a été confiée aux gestionnaires des programmes, en vue d'arriver à une meilleure efficacité dans la gestion du personnel et des ressources, et des mesures sont en voie d'application en vue d'améliorer la coordination des activités sur le terrain. Leur mise en oeuvre se fera dans le cadre du plan triennal à moyen terme, établi en 1986 et récemment mis à jour pour la première fois avec l'élimination de l'année 1986 et l'addition

de 1990. Le plan expose les programmes d'activités principales et subsidiaires, définit les objectifs et les stratégies requises pour leur réalisation et détermine les ressources qui leur sont consacrées en termes de personnel et de moyens financiers. Le plan inclut également un processus d'évaluation qui, une fois parfaitement rodé, permettra aux responsables des programmes et à la direction centrale de l'Office de se rendre compte des progrès accomplis, de déceler les lacunes et de prendre les mesures correctives appropriées. Je suis convaincu que le développement de ce processus permettra d'améliorer nettement le rapport coûts/avantages. A cet égard, l'Office a déjà commencé à mettre particulièrement l'accent sur la formation du personnel et la vérification des comptes.

12. La situation tragique qui a persisté au Liban durant toute la période couverte par ce rapport a apporté de nouvelles souffrances au peuple libanais et aux réfugiés de Palestine vivant dans le pays. Elle a exigé également de l'Office d'énormes efforts pour répondre aux besoins des réfugiés qui ont dû, une fois de plus, connaître des circonstances périlleuses. Il n'est guère d'endroit au Liban où leur existence n'a pas été menacée par les combats : Beyrouth-Ouest et Est, Saïda, Tyr, Tripoli et la vallée de la Békaa, tous ces lieux ont souffert des combats et de la violence. Les réfugiés qui sont demeurés dans les camps assiégés ont affronté la mort, les blessures et les pénuries de vivres, d'eau et de fournitures médicales et beaucoup d'entre eux ont perdu leurs foyers et leurs biens. Les milliers qui ont fui les combats et cherché refuge dans les sous-sols, les bâtiments endommagés ou inachevés, ou encore les écoles vides, ont perdu eux aussi leurs foyers et leurs biens. D'autres, comme ceux qui sont restés à Ain el-Hilwé, n'ont guère été épargnés par les raids aériens et leur cortège de morts, de blessés et de destruction. D'autres encore ont été en butte aux menaces et aux actes d'intimidation et n'osent plus quitter leur camp ou autres lieux de refuge. Bien que l'on ne dispose pas de chiffres précis, des centaines de réfugiés de Palestine ont trouvé la mort au cours des combats et des milliers d'autres ont été blessés.

13. Les activités de l'Office ont été elles aussi sérieusement affectées. La sécurité du personnel travaillant à Beyrouth-Ouest, Saïda et Tyr ou circulant sur les routes conduisant vers d'autres régions du Liban où l'Office mène ses activités, a été un sujet constant de préoccupation. Les fonctionnaires chargés de la prestation des services et du ravitaillement des réfugiés, dans les camps ou dans les lieux où ils avaient cherché asile, étaient naturellement les plus exposés; mais même ceux qui travaillaient dans les bureaux étaient souvent en danger. C'est pour toutes ces raisons que l'Office a dû non seulement conserver son bureau à Larnaca, mais prendre aussi de temps à autre des dispositions pour installer provisoirement ses bureaux ailleurs. Je suis heureux de pouvoir affirmer qu'en février et mars, depuis l'intervention des forces armées syriennes pour contrôler les milices, la situation s'est nettement améliorée. Bien qu'il ait été plus facile de poursuivre notre tâche, nos employés ont encore besoin d'une protection spéciale, notamment de la présence de gardes du corps, lorsqu'ils doivent se déplacer dans des lieux peu sûrs. Nous devons malheureusement signaler que durant la période considérée dans ce rapport, sept employés ont été tués et des dizaines d'autres blessés, ce qui porte à 29 le nombre total de fonctionnaires tués depuis 1982, sans compter les centaines de personnes enlevées, portées disparues ou blessées. Citons notamment le cas d'Alec Collett, journaliste enlevé en 1985 alors qu'il effectuait une mission pour le compte de l'UNRWA et dont on est sans nouvelles depuis 1986 lorsque ses ravisseurs ont déclaré qu'ils l'avaient exécuté. Je tiens à rendre spécialement hommage au dévouement du personnel de l'Office au Liban qui, souvent au péril de sa vie, a maintenu la prestation des services aux réfugiés.

14. Pendant toute la période de troubles au Liban, l'Office s'est évertué à maintenir à leur niveau habituel les services dispensés aux réfugiés. Il a veillé à ce que les écoles restent ouvertes et que les élèves reçoivent l'enseignement approprié, que les centres de santé, dispensaires et centres d'alimentation d'appoint continuent de fonctionner et que les cas particulièrement nécessiteux bénéficient de l'aide dont ils ont besoin. En outre, mû par des considérations humanitaires, l'Office a organisé maintes opérations de secours d'urgence. Au début, le coût des denrées et les frais de personnel requis pour ces opérations ont été couverts à partir de son budget ordinaire et de contributions accordées à cette fin. En février, toutefois, l'Office fournissait déjà une aide à quelque 33 000 personnes déplacées et j'ai ressenti le besoin d'étendre cette aide à tous les réfugiés de Palestine au Liban. Aussi, ai-je lancé le 26 février un appel à la communauté internationale et créé un fonds de secours d'urgence. Je tiens à exprimer ma profonde appréciation à tous ceux qui ont répondu promptement et généreusement à cet appel. Leur soutien nous a permis d'entreprendre ce que nous estimons avoir été des opérations réussies qui se poursuivent encore. On trouvera ci-après aux paragraphes 19 à 34 des détails concernant ces opérations d'urgence. Il en est toutefois un aspect que je désire relever dans cette introduction, à savoir la manière dont les milices impliquées dans les combats autour des camps y ont réagi.

15. L'Office a toujours pris soin de souligner le caractère humanitaire de l'assistance qu'il essaie de fournir aux réfugiés de Palestine, mais cela n'a pas été toujours bien compris par les milices participant aux combats, ni par les civils libanais, eux-mêmes en butte aux souffrances. L'Office a donc été empêché de ravitailler les camps ou de procéder au transport de ses fournitures et il a été avisé qu'il ne serait autorisé à le faire que s'il livrait des quantités équivalentes de denrées alimentaires et de fournitures pour être distribuées à la population non réfugiée, elle aussi affectée par les combats. Afin de résoudre ces difficultés, je me suis rendu à deux reprises au Liban, en janvier et en février, pour discuter avec les personnes concernées. Au cours de ces visites, je fus informé des sentiments profondément ancrés à ce sujet et j'ai pu expliquer les limitations qui rendaient impossible à l'UNRWA de répondre à leurs exigences. Dans une déclaration publiée le 12 janvier, j'ai exprimé ma sympathie à l'égard de tous ceux qui souffraient au Liban, tout en soulignant que le mandat de l'UNRWA se limitait à aider les réfugiés de Palestine. J'ai ajouté que la meilleure façon de surmonter cette situation difficile serait d'associer d'autres organisations à une opération de secours qui toucherait tous les groupes au Liban. A cette fin, j'ai immédiatement informé le Secrétaire général de la nécessité de mettre sur pied un programme d'aide coordonné pour le Liban et j'ai ensuite discuté de ce problème à Rome avec le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM). Je suis particulièrement reconnaissant au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés en vue de promouvoir un programme d'aide plus étendu au Liban. Je suis également reconnaissant aux directeurs exécutifs du PAM et du FISE pour leurs efforts et j'envisage avec plaisir de coopérer avec la mission de planification que compte entreprendre le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO). Je suis confiant que cette coordination de l'aide à fournir au Liban permettra non seulement de faciliter la tâche de l'UNRWA, mais aidera également à atténuer les tensions et contribuera au rétablissement de la paix et de la sécurité dans ce pays particulièrement éprouvé.

16. Dans les territoires occupés, la situation des réfugiés demeure préoccupante. Les sentiments de frustration et d'inquiétude ressentis par les réfugiés et les non-réfugiés après 20 ans d'occupation, l'incertitude qui pèse sur l'avenir et les événements au Liban ont donné lieu à un nombre croissant de manifestations et

d'actes de défi à l'encontre des autorités d'occupation. Les réactions que cela a suscitées ont souvent mené à des affrontements et parfois à la violence et à la perte de vies humaines. Malgré la perturbation de l'activité scolaire et la fermeture provisoire des écoles et des centres de formation de l'UNRWA, l'Office a pu poursuivre le programme d'enseignement en rattrapant toutes les heures de cours perdues et en minimisant l'impact de ces perturbations sur l'éducation des jeunes. En fait, lorsqu'une comparaison directe peut être établie, il s'avère que les élèves des écoles et centres de formation de l'UNRWA ont obtenu aux examens officiels des notes aussi bonnes, voire meilleures, que celles des élèves des écoles publiques correspondantes.

17. Les fonctionnaires de l'UNRWA estiment que la situation économique des réfugiés s'est aggravée du fait que les possibilités d'emploi dans les territoires occupés, en Israël et dans les pays arabes voisins sont limitées. Je tire toutefois encouragement du regain d'intérêt manifesté par la communauté internationale à l'égard du développement économique de la région. La décision de la Communauté économique européenne d'ouvrir ses marchés aux produits provenant des territoires occupés a été positive, mais il reste encore beaucoup à faire avant que les producteurs de la Rive occidentale et de la bande de Gaza puissent en profiter pleinement. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies ont également mis en oeuvre un certain nombre de projets de développement. Ce sont là des efforts louables mais qui n'ont contribué que très peu à réduire le chômage et le sous-emploi. Les habitants de la bande de Gaza, dont les deux tiers sont des réfugiés, continuent de connaître les difficultés particulières sur lesquelles j'ai attiré l'attention dans mon rapport de l'an dernier. Néanmoins, je suis heureux de signaler que compte tenu des besoins spécifiques de cette région, un certain nombre de donateurs ont alloué des contributions pour la mise en oeuvre de projets qui permettront à l'Office d'améliorer ses services. Dans tous les territoires occupés, ces services continuent de faire l'objet d'une forte demande. Un plus grand nombre de réfugiés font appel aux services de santé de l'UNRWA et une proportion croissante d'entre eux réclame l'assistance réservée aux cas particulièrement nécessaires, mais que l'Office n'est pas en mesure d'accorder.

18. J'ai cherché dans cette introduction à exprimer mes principales préoccupations, à un moment où l'Office s'apprête à entamer trois nouvelles années d'activité. Au cours de l'année écoulée, j'ai été encouragé par le soutien, tant politique que financier, accordé par les gouvernements à l'UNRWA. Je suis confiant que cet appui continuera de se manifester. Il permettra à l'Office de maintenir la prestation de ses services humanitaires aux réfugiés et de continuer à jouer un rôle stabilisateur au Moyen-Orient. Il pourra ainsi contribuer à la réalisation d'une paix juste et durable dans la région et à la solution du problème des réfugiés de Palestine.

## II. PROGRAMMES ET ACTIVITES

### A. Opérations de secours d'urgence au Liban

19. L'année considérée dans le présent rapport a commencé au Liban avec la levée du siège autour de deux camps de réfugiés situés dans le secteur ouest de Beyrouth - en l'occurrence Bourj el-Barajné et Chatila - ce qui a permis à l'Office de ravitailler les réfugiés qui s'y trouvaient encore. Ceux qui avaient quitté ces camps commencèrent à y retourner, mais on s'aperçut bientôt que beaucoup d'entre eux craignaient de le faire et préféraient demeurer là où ils avaient pu trouver refuge. L'Office dut poursuivre son aide d'urgence à quelque 48 000 réfugiés

déplacés qui s'étaient installés provisoirement à Tyr, Saïda, Tripoli et dans la vallée de la Békaa. Il commença à rétablir progressivement ses services de santé et réalisa même quelques progrès dans la réparation de ses installations et équipements endommagés. Les écoles ouvrirent leurs portes en septembre comme de coutume, mais la fréquentation des écoles de Bourj el-Barajné et Chatila resta faible durant les premières semaines. Vers la fin de septembre, l'opération de secours d'urgence, mise en oeuvre à la suite des combats qui avaient éclaté à Beyrouth entre les mois de mai et juillet 1986, pouvait être considérée comme terminée.

20. Toutefois, l'Office dut bientôt organiser une nouvelle opération de secours d'urgence, cette fois dans la région de Tyr, où les tensions entre les milices locales et les Palestiniens aux alentours du camp de Rachidiyé provoquèrent le 30 septembre l'éclatement de combats généralisés et le siège du camp. Quant aux deux autres camps situés dans la région de Tyr, à savoir Bourj el-Chémali et El-Buss, ils furent également assiégés pendant une courte période.

21. Tout comme lors des précédentes opérations de secours d'urgence au Liban, l'Office devait en premier lieu assurer des vivres et des fournitures médicales à la population civile assiégée dans les camps et distribuer des denrées alimentaires et autres formes d'aide aux familles qui avaient cherché refuge ailleurs dans le pays (Saïda, Beyrouth, Tripoli et la vallée de la Békaa). Des représentations fondées sur des considérations humanitaires furent faites à plusieurs reprises auprès des personnes occupant des postes de responsabilité afin d'avoir accès aux réfugiés demeurés dans les camps de la région de Tyr. Toutefois, le siège du camp de Rachidiyé se poursuivit durant toute la période considérée dans ce rapport et l'accès en fut interdit à l'Office à l'exception de visites occasionnelles de quelques membres de son personnel se déplaçant à pied. Dès la fin du mois de février, les femmes furent autorisées à sortir se ravitailler et à partir du 12 mai, les écoles furent progressivement réouvertes avec un effectif représentant un tiers des élèves inscrits. Dans le camp même, les services dispensés par l'Office continuent d'être gravement affectés. Le siège autour de deux autres camps, plus petits, de la région de Tyr, à savoir Bourj el-Chémali et El-Buss, fut bientôt levé, mais ces camps restent encerclés par des miliciens armés hostiles qui découragent les réfugiés à en sortir, sauf dans les cas d'extrême nécessité. Les femmes et les enfants sont autorisés à sortir pour se ravitailler et la plupart des services de l'Office (écoles, centres de santé et centres d'alimentation d'appoint) fonctionnent plus ou moins normalement. Néanmoins, les dangers courus par les habitants et le fait qu'ils ne peuvent en sortir pour chercher du travail ont convaincu l'Office de la nécessité de leur fournir les secours d'urgence dont ils ont besoin. Des fournitures leur ont donc été livrées de temps à autre, non sans difficulté. L'Office a également fourni une aide d'urgence aux milliers de réfugiés déplacés qui avaient réussi à quitter les camps de la région de Tyr.

22. Un des principaux problèmes qui ont gêné l'opération de secours d'urgence dans le sud du Liban a été celui posé par le transport des fournitures à partir de Beyrouth. Entre les secteurs est et ouest de la capitale, ainsi qu'à l'intérieur même du secteur ouest, le mouvement des personnes et des biens a été difficile et dangereux. Avec l'éclatement des combats autour des camps de la région de Tyr, les déplacements du personnel et le transport des fournitures le long de la route côtière conduisant à Saïda et à Tyr firent l'objet de contrôles, d'attaques et d'enlèvements et devinrent bientôt impossibles. L'opération de secours d'urgence dans le sud se trouva donc limitée aux fournitures déjà stockées sur place en attendant que des mesures spéciales, rendues possibles par l'arrivée de fonctionnaires internationaux supplémentaires, soient prises.

23. Très vite, la sécurité des réfugiés à Beyrouth devint un sujet de grave préoccupation pour l'Office. Les combats sporadiques autour des camps à Beyrouth s'intensifièrent à la suite de l'encerclement des camps dans le sud du pays et, vers la mi-novembre, les deux principaux camps de réfugiés dans le secteur ouest de la capitale furent le théâtre de violents combats et se trouvèrent à leur tour assiégés. La situation se compliqua davantage du fait de l'engagement des Palestiniens dans les combats dans la région de Saida, qui non seulement affectèrent la prestation des services ordinaires de l'Office, mais rendirent de plus en plus nécessaire son assistance aux réfugiés. Tous ces événements obligèrent l'UNRWA à étendre son opération de secours d'urgence à un nombre croissant de réfugiés déplacés à Beyrouth et ailleurs dans le pays.

24. En janvier, la situation des réfugiés, particulièrement dans les camps assiégés de Beyrouth ouest et de Tyr, devint alarmante. Malgré la poursuite de négociations, ni l'UNRWA ni aucune autre organisation de secours n'a été en mesure de persuader ceux qui contrôlaient la situation sur le terrain d'autoriser la livraison de vivres et de fournitures médicales. Entre temps, les combats, parfois même à l'artillerie lourde, qui faisaient rage autour des camps assiégés, amenèrent les réfugiés à fuir de plus en plus nombreux vers des lieux plus sûrs. Au terme d'une visite de trois jours au Liban, au cours de laquelle il eut des entretiens avec de hauts responsables du Gouvernement et des groupements politiques, le Commissaire général lança personnellement un appel pour un cessez-le-feu afin de pouvoir ravitailler les camps. Malgré cet appel et l'inquiétude manifestée par la communauté internationale à l'égard des réfugiés assiégés, l'autorisation de pénétrer dans les camps continua d'être refusée.

25. Au début de février, de nouveaux événements alarmants firent grandir l'inquiétude. Une nouvelle tentative de négociation pour ravitailler le camp de Bourj el-Barajné se heurta à un échec lorsque les milices exigèrent qu'une colline d'importance stratégique tenue par les Palestiniens à proximité de Saida leur soit remise comme condition préalable à toute opération de secours, exigence que l'Office n'était pas en mesure de satisfaire. Autre condition posée à l'UNRWA : fournir une aide équivalente à la population civile libanaise vivant aux alentours des camps, elle aussi touchée par les combats et également dans le besoin. Dans les jours qui suivirent, un convoi de secours fut empêché par des coups de feu de pénétrer à Bourj el-Barajné et son chargement emporté. Un autre convoi fut empêché d'entrer au camp de Rachidiyé, des produits de base appartenant à l'Office furent confisqués à Tyr et l'un de ses entrepôts à Saida fut pillé.

26. Entre temps, les efforts déployés par le Commissaire général pour s'assurer l'appui d'autres organisations des Nations Unies en vue de fournir une aide aux Libanais affectés par les combats commencèrent à porter leurs fruits. C'est ainsi que, malgré des difficultés initiales, l'UNRWA fut autorisé à ravitailler le camp de Bourj el-Barajné, le 25 février, après avoir livré les fournitures mises à sa disposition par le PAM et le FISE aux fins de distribution aux Libanais nécessiteux vivant à proximité du camp. Le 27 février, une opération analogue fut organisée avec succès pour le camp de Chatila. Le camp de Bourj el-Barajné fut de nouveau ravitaillé les 3 et 14 mars et une fois de plus le 23 avril, et celui de Chatila le 10 avril. L'aide ainsi fournie comprenait les dons en nature faits par les Gouvernements autrichien, français, italien et turc.

27. Le 26 février, le Commissaire général lança un appel en vue d'obtenir 20,6 millions de dollars pour financer l'ensemble des opérations de secours d'urgence au Liban. Cet appel visait deux objectifs, répondre au cours des

prochains mois aux besoins immédiats dans le domaine des secours et de la santé et financer les travaux de réparation essentiels dès qu'il sera possible de les entreprendre.

28. Les dépenses prévues portaient principalement sur la fourniture de vivres (5,5 millions de dollars) et d'autres secours, notamment des couvertures, des matelas et des ustensiles de cuisine (1,2 million de dollars), les hospitalisations d'urgence (1 million de dollars), les frais de personnel temporaire supplémentaire (0,4 million de dollars), la réparation des hôpitaux et des dispensaires de l'UNRWA (1 million de dollars), la réparation et le rééquipement des installations (2,5 millions de dollars), l'aide aux réfugiés pour la réparation de leurs logements (7,2 millions de dollars) et la réparation de l'infrastructure des camps (0,8 million de dollars).

29. Les réactions à cet appel furent immédiates et encourageantes. A la fin de la période considérée dans le présent rapport, 13,4 millions de dollars au total avaient été promis ou versés par les gouvernements, la Communauté économique européenne, des organisations non gouvernementales et des particuliers. Sur ce chiffre, 11 millions de dollars avaient été accordés en espèces et 2,4 millions sous forme de contributions en nature. Un état financier préliminaire concernant l'opération de secours d'urgence, y compris la liste des donateurs, sera incorporé dans le supplément au présent rapport.

30. Après avoir réussi à ravitailler les réfugiés en février, l'Office distribue chaque fois qu'il le peut des vivres aux habitants des camps. Vers la fin de la période couverte par ce rapport, six distributions de vivres avaient été effectuées : quatre au camp de Bourj el-Barajné et deux à Chatila. A ce jour, aucun convoi de ravitaillement n'a pu pénétrer au camp de Rachidiyé; néanmoins, les réfugiés ont été autorisés à sortir pour se procurer des vivres, dont une partie a été fournie par l'UNRWA. L'Office a continué à fournir une aide d'urgence aux nombreux réfugiés déplacés par les combats. Cette aide a comporté initialement la distribution de couvertures, d'ustensiles de cuisine, de produits de nettoyage et la livraison régulière de denrées alimentaires. Au mois de mai, au plus fort de cette opération, l'aide de l'Office touchait 47 000 réfugiés déplacés, dont 21 000 dans la région de Beyrouth, 23 000 à Saïda, 1 400 à Tripoli, 1 400 dans la vallée de la Békaa et 300 à Tyr. Vers la fin de juin, avec le retour de certains réfugiés dans les camps, ce chiffre est tombé à environ 32 000.

31. A cause de la difficulté de maintenir une distinction entre les réfugiés affectés directement par les combats et les autres réfugiés de Palestine vivant au Liban qui, du fait des circonstances, avaient de plus en plus de peine à subvenir à leurs besoins, le Commissaire général a décidé d'étendre l'aide d'urgence à tous les réfugiés de Palestine au Liban, y compris ceux qui n'étaient pas immatriculés auprès de l'Office. On se souviendra qu'une mesure analogue avait été prise en 1982. L'Office a déjà procédé à une première distribution de secours qui a touché quelque 245 000 personnes; une seconde distribution est en cours et une troisième est envisagée dans le restant de l'année.

32. Dans le cadre de ses services de santé, l'Office a livré des fournitures médicales aux camps assiégés. Dès que l'accès en sera libre, il rétablira l'activité de ses dispensaires. Des équipes médicales mobiles et des dispensaires provisoirement installés dans des locaux loués ont permis d'assurer des services de santé aux réfugiés déplacés.

33. Dans les deux camps du secteur ouest de Beyrouth, la plupart des logements de réfugiés et des installations de l'Office ont été endommagés ou détruits et les travaux de réparation n'ont pu progresser que lentement. Bien que l'accès aux camps reste difficile et qu'il faille constamment tenir compte de l'état de sécurité, le déblaiement des décombres a commencé. En outre, une équipe d'inspection a déjà procédé à l'évaluation des dégâts subis par les installations de l'Office et les logements des réfugiés dans le camp de Chatila et a commencé une évaluation analogue au camp de Bourj el-Barajné.

34. Le succès de cette opération de secours d'urgence est dû principalement au dévouement du personnel, tant local qu'international. Le recrutement de fonctionnaires internationaux supplémentaires affectés à cette opération, dont sept pour une affectation de courte durée, au Liban, y a largement contribué. Ils ont rendu de précieux services dans l'exécution de tâches que les employés locaux, en majorité palestiniens, n'étaient pas en mesure d'accomplir, telles que la supervision du déchargement des fournitures dans les ports et, plus particulièrement, l'ouverture de négociations en vue d'assurer le passage sans entraves des convois vers le sud du pays et leur entrée dans les camps.

## B. Services d'éducation

35. Le programme d'éducation de l'UNRWA vise à fournir, dans le cadre des programmes prescrits par les pays d'accueil, un enseignement général, une formation pédagogique et supérieure et une formation professionnelle et technique aux réfugiés, conformément à leurs besoins éducationnels, à leur identité et à leur patrimoine culturel.

### 1. Enseignement général

36. Au cours de l'année 1986/87, l'Office a assuré la scolarisation de quelque 350 000 enfants réfugiés de Palestine. Neuf années d'enseignement général sont dispensées dans 635 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures. Dans la République arabe syrienne et en Jordanie, les écoles ont fonctionné normalement tout au long de l'année. Au Liban, la situation troublée a gravement affecté l'activité des écoles. Toutefois, dans certaines régions, notamment dans la vallée de la Bekaa et à Tripoli, les écoles ont fonctionné normalement à l'exception de quelques interruptions mineures de courte durée. Dans la région de Beyrouth, toutes les écoles n'ont pas pu fonctionner de novembre 1986 à avril 1987, lorsque les écoles de Sabra reprirent leur activité. A partir de mai, certains élèves du camp de Chatila ont pu fréquenter les écoles de Sabra. Dans la région de Tyr, les écoles n'ont pas fonctionné jusqu'au début de février 1987, date à laquelle la plupart d'entre elles ont rouvert leurs portes et vers la fin de juin, seules trois des écoles du camp de Rachidiye étaient encore fermées. Dans la région de Saida, la moitié environ des 21 écoles furent occupées jusqu'au début d'avril par des réfugiés déplacés. Au 30 juin, 65 des 82 écoles de l'UNRWA au Liban avaient rouvert leurs portes. Pour compenser les heures de cours perdues au cours de l'année scolaire 1986/87, l'Office a décidé d'étendre la semaine d'étude sur six jours au lieu de cinq, de réduire à une seule journée les vacances de printemps et de poursuivre les cours durant les mois d'été. Aucune date n'ayant été fixée pour la fin de l'année scolaire, les élèves achèveront un programme scolaire raccourci avant d'entamer l'année scolaire 1987/88. Dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, bien que l'activité des écoles ait été très perturbée durant les premiers mois de l'année, certaines écoles n'ont interrompu leurs cours que pendant des périodes relativement courtes et le temps

perdu a pu être rattrapé en augmentant les heures de cours. Dans toutes les régions, sauf au Liban où aucune comparaison ne peut être faite, les élèves des écoles de l'UNRWA ont obtenu aux examens officiels des notes aussi bonnes, voire meilleures que celles des élèves des écoles publiques.

37. Dans le plan à moyen terme couvrant la période 1988-1990, l'UNRWA a établi ses besoins prioritaires en matière de construction d'écoles, notamment le remplacement des locaux inadéquats qu'il possède ou qu'il loue, l'amélioration des installations scolaires et la construction de nouvelles salles de classe pour éviter le recours à l'utilisation des locaux par trois groupes successifs d'élèves. La mise en oeuvre de ce programme dépend entièrement de l'octroi de contributions accordées spécifiquement à cette fin, étant donné que le financement des travaux de construction n'est pas prévu dans le budget ordinaire. Or, particulièrement quand il s'agit de remplacer des locaux loués, tout progrès réalisé dans ce domaine se traduit généralement par de fortes économies tant en loyers qu'en salaires d'enseignants, puisque les salles de classe de type standard exigent un personnel enseignant plus réduit. Outre ces avantages, de nouveaux locaux scolaires assurent aux élèves un meilleur environnement éducationnel. Par ailleurs, le programme de construction permet à l'Office de disposer d'installations scolaires d'un standing analogue à celui des pays d'accueil.

38. Durant l'année considérée, des progrès ont été réalisés dans le domaine de la construction d'écoles. Dans la République arabe syrienne, la construction d'une école et de quatre salles de classe financée par le Gouvernement canadien a été achevée. Quatre autres salles de classe sont en cours de construction. L'Office a commencé la construction d'une autre école, financée par le Gouvernement néerlandais. En Jordanie, un deuxième bâtiment scolaire financé par les frères el-Zaben, importants hommes d'affaires palestiniens, a été achevé et une école financée par le Gouvernement japonais est en cours de construction. Sur la Rive occidentale, la construction de quatre nouvelles écoles est financée par le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND). Deux écoles ont été achevées en novembre 1986, la troisième est en voie de construction et l'Office procède actuellement à la sélection des entrepreneurs qui seront chargés de la construction de la quatrième école. Dans la bande de Gaza, trois salles de classe financées par le PNUD ont été achevées et 31 salles de classe financées par AGFUND sont en cours de construction. Le Near East Council of Churches a accordé des fonds pour la construction de trois salles de classe dont l'une est déjà achevée.

39. Les salles de classe surchargées continuent de poser des problèmes dans les écoles de l'UNRWA. Le plan à moyen terme prévoit une réduction du nombre d'élèves par salles de classe de type standard qui passera de 50 à 46 au cours d'une période de trois ans. Cela entraînera, bien sûr, un accroissement du nombre des enseignants dans le cycle primaire élémentaire et primaire supérieur.

## 2. Programmes de formation

40. Les programmes de formation de l'Office comprennent l'enseignement pédagogique et supérieur, ainsi que l'enseignement professionnel et technique. Ils assurent la formation de 4 000 stagiaires dans huit centres de formation situés dans l'ensemble de la zone d'activité (voir annexe I, tableau 6).

41. L'Office a continué d'assurer une formation pédagogique avant et pendant l'emploi. Quelque 1 000 stagiaires ont bénéficié d'une formation avant l'emploi dans trois centres de formation, un en Jordanie et deux à Ramallah, sur la Rive

occidentale, tandis que les centres de recherche pédagogique situés dans les cinq zones d'activité de l'Office ont offert toute une gamme de cours de formation pendant l'emploi. En outre, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a accordé cinq bourses de formation de courte durée en Egypte, en Italie et au Royaume-Uni aux cadres supérieurs de l'enseignement de l'UNRWA. Cette organisation fournit également l'équipement technique nécessaire à la formation pédagogique en cours d'emploi. En 1986/87, 385 bourses universitaires au total ont été accordées à des réfugiés doués pour leur permettre de poursuivre leurs études (voir annexe I, tableau 7).

42. Dans le cadre de son mandat qui consiste à fournir une éducation aux réfugiés de Palestine, l'UNRWA met principalement l'accent sur les cours de formation dispensés au niveau du deuxième cycle du secondaire. Ces cours visent essentiellement à doter le plus grand nombre possible de jeunes réfugiés d'aptitudes professionnelles recherchées au Moyen-Orient qui leur permettent de trouver du travail, d'aider leur famille et de contribuer au développement économique de la région.

43. L'Office veille constamment à ce que les cours donnés dans ses centres de formation répondent aux besoins de la région et offrent par conséquent les meilleures chances d'emploi aux élèves. Se fondant sur une étude du marché effectuée dans certains des principaux pays employeurs, l'UNRWA prévoit d'orienter le développement de son programme de formation vers la création de nouveaux cours semi-professionnels. Parallèlement, le programme de formation pédagogique sera de nouveau réduit, compte tenu de l'excédent actuel d'enseignants dans certaines zones d'activité. L'accent sera davantage mis sur l'expansion de la formation féminine. A l'heure actuelle, en dehors de la formation pédagogique où plus de la moitié des stagiaires sont des femmes, les hommes sont quatre fois plus nombreux dans les autres domaines de formation. L'Office est désireux de réduire cette forte disparité aussi rapidement que possible en créant davantage de cours susceptibles d'intéresser les femmes. Il compte, par conséquent, créer durant les trois prochaines années de nouveaux cours répondant aux objectifs mentionnés ci-dessus, notamment des cours de soins infirmiers et d'informatique, et la mise en oeuvre de cours de gestion commerciale et de bureau, de physiothérapie, d'électronique industrielle, d'électricité-auto et de formation de techniciens de l'équipement médical, dans les centres qui ne les possédaient pas auparavant.

44. Dans la République arabe syrienne et en Jordanie, les centres de formation de l'UNRWA ont fonctionné normalement tout au long de l'année. Toutefois, au Liban, le centre de formation de Sibline est resté fermé; quelques cours de formation ont été donnés à Saïda et un petit nombre de stagiaires se sont rendus dans les centres de l'UNRWA en République arabe syrienne et en Jordanie. Des dispositions sont prises en vue de la réouverture du centre de Sibline pour l'année scolaire 1987/88, si les conditions de sécurité le permettent. Dans les territoires occupés, une tension accrue a perturbé l'activité des centres de l'Office. Sur la Rive occidentale, les trois centres de l'UNRWA ont perdu entre 44 et 52 jours de formation à cause de la situation troublée. Cette perte a été compensée par une prolongation de l'année scolaire et par l'organisation d'heures de cours supplémentaires. Le centre de Gaza a perdu une semaine de cours en avril et deux semaines en juin, lorsqu'il fut fermé sur ordre des autorités militaires. Le temps perdu a été compensé par l'organisation de cours supplémentaires et par l'extension des cours théoriques aux deux dernières semaines de l'année scolaire, période normalement réservée à la formation pratique.

45. L'Office a continué de recevoir des contributions accordées spécifiquement pour ses programmes de formation. C'est ainsi que le Gouvernement du Danemark a maintenu son appui financier au centre de formation de Ramallah et les Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie ont maintenu le leur aux centres de formation de Wadi Seer et Gaza respectivement. De son côté, le Gouvernement japonais a offert en 1986, par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale, des bourses de formation de trois mois au Japon à 15 instructeurs provenant de divers centres de formation de l'Office. Il a également détaché auprès du centre de formation de Wadi Seer en Jordanie, pour l'année scolaire 1986/87, trois spécialistes en mécanique-auto et diesel et a fourni en outre l'équipement nécessaire à ces cours. Pour sa part, le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a accordé à l'Office un montant supplémentaire de 546 000 dollars pour acheter du matériel pour les nouveaux cours et rééquiper les cours existants dans tous ses centres de formation à l'exception de celui de Siblinge, au Liban.

### C. Services de santé

46. Les services de santé de l'UNRWA, axés principalement sur la préservation de la santé publique, assurent des soins de santé primaires aux réfugiés y ayant droit, y compris la prestation de soins médicaux (tant curatifs que préventifs), les services d'assainissement dans les camps, la nutrition et l'alimentation d'appoint aux groupes vulnérables. Ce programme vise à dispenser des services de santé conformément aux préceptes humanitaires des Nations Unies et aux principes et concepts de base de l'Organisation mondiale de la santé et du niveau des soins médicaux fournis par les gouvernements des pays d'accueil à leurs ressortissants. L'objectif principal est de promouvoir la santé des réfugiés et de répondre à leurs besoins élémentaires dans ce domaine.

#### 1. Soins médicaux

47. Les soins médicaux de l'UNRWA sont assurés par le biais d'un réseau de centres/unités de santé, de cliniques de soins maternels et infantiles, de cliniques spécialisées, de cliniques dentaires, de laboratoires centraux et cliniques, de centres de rééducation, de maternités et de lits d'hôpital réservés dans les établissements hospitaliers publics ou privés en vertu d'accords contractuels.

48. Durant la période considérée, les services médicaux de l'UNRWA dans toute la zone d'activité ont fait l'objet d'une demande accrue (voir annexe I, tableau 9). Au Liban, la situation sur le plan de la sécurité a affecté de façon négative la prestation des services de santé qui a été à maintes reprises interrompue ou complètement paralysée à cause des restrictions imposées au mouvement du personnel, des réfugiés et des fournitures ou à cause de l'inaccessibilité des installations de l'Office.

49. La mise en oeuvre de la première phase du plan à moyen terme (1987-1989) s'est traduite par une nette expansion du programme de soins de santé de l'Office. Trente-sept nouveaux postes ont été créés en 1987 dans le domaine des soins médicaux, dentaires, infirmiers et de soutien, ce qui a permis d'améliorer la prestation des services dans les centres de santé et de prendre de nouvelles initiatives dans le domaine des soins de santé primaires. Des progrès ont également été réalisés dans la construction de centres de santé. En Jordanie, on prévoit que les travaux de construction d'un nouveau centre dans le camp de Baqa'a,

financé par le Gouvernement canadien, seront achevés en août 1987; la construction d'un centre analogue au camp de Marka, également financée par le Canada, sera probablement terminée en février 1988. Sur la Rive occidentale, les travaux de construction d'un centre de soins maternels et infantiles dans le camp d'Arroub et d'agrandissement des centres de santé des camps d'Askar et d'Amari, commenceront bientôt. L'allocation de ressources supplémentaires a permis de réorganiser les services de soins dentaires en vue de toucher un plus grand nombre de réfugiés et mettre en oeuvre un système de contrôle des risques à l'intention des élèves, des femmes enceintes et des mères allaitantes. Deux nouvelles cliniques dentaires ont été créées sur la Rive occidentale et deux autres à Gaza, dont une mobile. Des unités dentaires ont été également offertes par la Mission pontificale, le Near East Council of Churches, l'Ambassade britannique à Amman et un homme d'affaires palestinien. En outre, des ressources supplémentaires ont permis d'améliorer les installations et l'équipement. Un nouveau laboratoire a été créé en Jordanie et un autre est en cours de construction dans la République arabe syrienne. Grâce à la générosité du Gouvernement canadien, de l'OMS, du Fonds de l'OPEP, du Near East Council of Churches, d'autres organisations et particuliers, du nouveau matériel a été reçu, notamment des appareils de radiographie et d'électro-cardiographie.

50. La hausse continue des services de médecine curative dans la zone d'activité de l'UNRWA s'est répercutée sur ses dépenses. A Gaza, où il gère conjointement avec le Département de la santé publique de l'administration civile israélienne six maternités et un hôpital pour tuberculeux à Boureij, l'Office ne dispose depuis quelques années d'aucun lit subventionné pour les traitements d'ordre général ou les interventions chirurgicales. Pour remédier à cette situation, l'Office a pris des dispositions en vue de subventionner à partir de juillet 1986, 20 lits à l'hôpital arabe Al-Ahli. En mars 1987, leur nombre a été porté à 35 et on prévoit leur augmentation en 1988. Des dispositions ont été prises également pour faire bénéficier 3 malades de Gaza du quota de 100 lits subventionnés à l'hôpital Augusta-Victoria de Jérusalem et pour les diriger vers l'hôpital ophtalmologique de St.John sur la Rive occidentale. L'accord que l'Office avait conclu avec la Fédération luthérienne mondiale concernant l'utilisation de l'hôpital Augusta-Victoria a été mis à jour, notamment en augmentant les subventions versées pour les lits d'hôpital et les services de consultation externe. L'Office a dû également accroître ses subventions dans la République arabe syrienne et au Liban. En Jordanie, il importe de conclure d'urgence avec le Gouvernement un accord concernant l'hospitalisation des réfugiés nécessiteux.

51. Les soins de médecine préventive continuent d'être une des principales composantes du programme de soins de santé primaires de l'Office. Ces soins portent notamment sur l'épidémiologie, la lutte contre les maladies transmissibles, la santé maternelle et infantile, la santé scolaire et l'éducation sanitaire.

52. La fréquence des maladies transmissibles a continué de baisser régulièrement, du fait notamment de l'impact du programme étendu de vaccination financé pour une bonne part par le FISE et de l'utilisation de méthodes effectives d'intervention, renforcée par l'éducation sanitaire. Un consultant de l'OMS a procédé à une évaluation des maladies entériques en République arabe syrienne et à Gaza et ses recommandations seront appliquées dans l'ensemble de la zone d'activité de l'Office. Aucune épidémie grave n'a été signalée durant la période considérée, à l'exception de cas de rougeole parmi les enfants réfugiés à Gaza, de janvier à avril 1987. Néanmoins, la recrudescence des maladies non transmissibles parmi les réfugiés constitue un nouveau défi que l'Office cherche à relever et à combattre par une action planifiée. A cet égard, les services de deux consultants

spécialisés dans le diabète et les affections respiratoires ont été requis par l'Office auprès du Bureau de l'OMS pour la Méditerranée orientale (OMS/BRMO). Leurs recommandations permettront d'élaborer de nouvelles stratégies d'intervention qui seront intégrées dans le programme de soins de santé primaires de l'Office.

53. La surveillance effective de l'état de santé des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes reste l'une des principales réalisations du programme de soins de santé primaires de l'UNRWA. Dans quatre des cinq zones d'activité de l'Office, le taux de mortalité infantile de 50 pour 1 000 naissances viables, fixé par l'OMS comme objectif à atteindre par les pays en voie de développement d'ici à l'an 2000, a déjà été atteint, voire amélioré, parmi les réfugiés. Dans les camps de la Rive occidentale où les statistiques relatives à la mortalité infantile ont été soigneusement établies depuis plus de deux décennies, le taux réalisé en 1986 a été de 27 pour 1 000 alors qu'il était de 84 pour 1 000 il y a 10 ans. Afin d'accroître l'efficacité de ce programme, l'Office, en collaboration avec l'OMS et les Centres de lutte contre la maladie, à Atlanta, dans l'Etat de Géorgie, aux Etats-Unis, a mis en oeuvre sur la Rive occidentale une stratégie de dépistage des facteurs de risques. Cette stratégie vise à améliorer les soins dispensés à l'ensemble des réfugiés, mais s'attache tout particulièrement à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les mères et les enfants, auxquels l'Office assure le traitement approprié. Encouragé par la réussite de cette expérience sur la Rive occidentale, l'UNRWA prévoit de l'étendre à ses autres zones d'activité. L'accent est mis de plus en plus sur l'expansion de la "couverture médicale" des réfugiés par le biais d'un programme dans le cadre duquel la médecine va au devant du malade. Grâce à l'appui constant de Radda Barnen, une deuxième équipe de santé mobile a été créée pour desservir les six centres secondaires de soins maternels et infantiles à Gaza et un nouveau centre de santé a été établi dans la région d'Hébron. L'Office prévoit de créer dans toutes ses zones d'activité de nouveaux centres secondaires de soins maternels et infantiles, à condition de recevoir les fonds nécessaires au financement des travaux de construction.

54. L'Office s'est particulièrement attaché à promouvoir les activités de planification de la famille qui ont continué à être assurées dans ses écoles de filles à Gaza par l'intermédiaire de l'Association jordanienne de planification et de protection de la famille (Jérusalem), avec l'appui de l'Association pour l'éducation à la santé et à la vie familiale (financée par Radda Barnen). Dans la République arabe syrienne et en Jordanie, un nombre limité de femmes ont bénéficié de services de planification de la famille.

55. Les études et consultations entreprises en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales en vue d'évaluer les problèmes psychologiques des jeunes réfugiés, mentionnées dans le rapport de l'an dernier 2/, se sont traduites par l'application de la première phase du projet relatif à la santé mentale des enfants prévu par Radda Barnen dans les camps de Jabal El-Husseïn et Marka en Jordanie. Ce projet de recherche et d'intervention a été prorogé de deux ans, jusqu'en octobre 1988. En outre, le conseiller régional de l'OMS en matière de santé mentale s'est rendu en Jordanie en janvier 1987 pour la mise en oeuvre d'un projet de recherche et d'intervention au camp de Baqa'a. L'Office s'efforce de trouver les fonds nécessaires pour appliquer ses recommandations.

56. Les infirmières de l'Office ont participé dans toutes les zones d'activité à la mise en oeuvre d'un projet de soins infirmiers communautaires, dans le cadre duquel des données de base sur la famille et la collectivité sont recueillies et analysées en vue d'identifier les problèmes actuels et potentiels et de cerner les

situations susceptibles d'affecter la santé des réfugiés. Les problèmes sont ensuite classés selon un ordre de priorité et les interventions appropriées sont mises au point en collaboration avec les personnes et les collectivités concernées. Ce programme a été bien accepté par les réfugiés. Les infirmières de l'UNRWA ont également organisé des réunions avec des femmes vivant dans les camps, dans le but de gagner leur aide et leur coopération pour promouvoir l'éducation sanitaire au sein des familles vivant dans les camps et développer les activités susceptibles d'améliorer leur état de santé. Les premiers résultats de ces réunions ont été encourageants.

## 2. Assainissement du milieu

57. Les services d'assainissement du milieu dispensés par l'Office dans les camps comprennent l'approvisionnement en eau potable, l'enlèvement des ordures, l'évacuation des eaux de pluie, l'installation de latrines et la lutte contre les insectes et les rongeurs vecteurs de maladies. Les conditions sanitaires dans plusieurs camps se sont améliorées graduellement, principalement grâce à la participation de la collectivité et à la coopération continue des municipalités, des conseils locaux ou de village et des gouvernements des pays d'accueil.

58. L'Office a continué d'apporter son soutien financier et technique aux programmes d'auto-assistance, notamment pour la construction de conduits d'évacuation, l'installation d'égout et le pavage de chemins. Grâce notamment à la coopération des municipalités locales, le ramassage et l'enlèvement des ordures ont été améliorés.

59. En Jordanie, l'achèvement récent des travaux visant à augmenter l'approvisionnement en eau a permis au Gouvernement d'assurer l'installation de l'eau courante dans les abris des réfugiés dans les camps de Baqa'a, Marka, Souf, Jerash et Husn. Sur la Rive occidentale, l'eau courante a été fournie à tous les abris du camp de Deir Ammar grâce au réseau régional israélien d'adduction d'eau et un plan visant à augmenter l'approvisionnement en eau du camp de Dheiché a été mené à bien. De même, un projet municipal d'alimentation en eau, subventionné par l'Office pour le camp de Sbeineh, dans la République arabe syrienne, a été achevé et l'eau courante sera installée graduellement dans les logements des réfugiés. Au camp de Qabr-Essit, dans la région de Damas, un projet d'adduction d'eau et d'installation d'égout devant desservir tous les abris a été élaboré par le FISE.

60. L'augmentation de l'approvisionnement en eau dans la plupart des camps a rendu plus évidente encore la nécessité de créer des installations complémentaires d'égout. Bien que l'Office continue de compter sur les projets d'auto-assistance pour résoudre les problèmes posés par l'évacuation des eaux usées, des progrès plus substantiels ont été réalisés dans ce domaine grâce à l'aide des gouvernements des pays d'accueil qui font bénéficier de plus en plus les camps de réfugiés de leurs projets régionaux d'installation d'égout. En Jordanie, la pose d'égouts souterrains disposant d'installations de traitement adéquates est en voie d'achèvement dans les camps de Baqa'a, Marka, Zarka et Irbid. Au camp de Talbieh, le système d'évacuation des eaux de pluie a été encore amélioré. Au Liban, la persistance des hostilités a empêché la réalisation de progrès dans ce domaine. Par contre, on a noté une amélioration encourageante de la situation à Gaza, où la présence de terrains plats et de dunes de sable, ainsi que le tarissement des sources d'eau, avaient engendré de graves problèmes. Un certain nombre de projets élaborés par le PNUD et Save the Children (Etats-Unis) permettront, une fois réalisés, de relier les camps de la Plage, Jabalia et Rafah à des collecteurs d'égout.

### 3. Nutrition et alimentation d'appoint

61. L'Office a mis au point une stratégie de recherche, d'éducation et d'intervention visant à intégrer le programme de nutrition, y compris le programme d'alimentation d'appoint, dans ses activités de soins de santé primaires. La première phase a consisté en un projet pilote mis en oeuvre dans l'ensemble de la zone d'activité en septembre 1986. Ce projet a pour but de surveiller l'état nutritionnel des enfants, dans les dispensaires et les centres de récupération nutritionnelle, pour dépister les cas individuels sujets à risques et appliquer un programme de prévention basé sur les informations recueillies. Une évaluation préliminaire du projet pilote, menée en avril 1987, a donné des résultats très encourageants. La pleine intégration du programme d'alimentation d'appoint dans les soins de santé primaires ne sera effectuée qu'après une évaluation minutieuse du projet pilote.

### 4. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical

62. L'Office a intensifié son programme de formation en cours d'emploi et développé ses programmes d'enseignement à l'intention de son personnel. Il a été fortement aidé en cela par les bourses d'études universitaires et de spécialisation accordées par des organisations non gouvernementales et le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale. Voir les détails à l'annexe I, tableau 10.

### D. Services de secours

63. Les services de secours de l'Office englobent un programme d'aide aux cas particulièrement nécessiteux et un programme général d'assistance sociale.

64. Pour avoir droit à l'aide accordée aux cas particulièrement nécessiteux, une famille doit être indigente et ne compter parmi ses membres aucun adulte mâle âgé de 18 à 60 ans capable de gagner sa vie. Les familles qui demandent à bénéficier de cette aide sont soumises à une vérification stricte de leurs moyens, opération qui est répétée tous les ans lorsqu'elles ont été admises comme bénéficiaires.

65. Tous les réfugiés considérés comme cas particulièrement nécessiteux reçoivent des vivres, des couvertures, des vêtements, de petites sommes d'argent, des dons pour les aider à devenir économiquement indépendants, une assistance pour réparer ou reconstruire leurs abris ainsi qu'un droit préférentiel d'admission dans les centres de formation professionnelle et pédagogique. Au 30 juin 1987, 29 131 familles, soit 117 987 réfugiés, étaient inscrites sur les listes des cas particulièrement nécessiteux. (Voir détails à l'annexe I, tableau 3.)

66. On trouvera au tableau 4 de l'annexe I les détails concernant les denrées et les quantités distribuées aux cas particulièrement nécessiteux en 1986. Durant cette même année, l'Office a accordé une assistance financière directe d'une valeur de 412 945 dollars. Il a aidé 594 familles à réparer ou reconstruire leurs abris pour une dépense de 297 392 dollars et fourni à 46 familles des dons en espèces s'élevant à 169 158 dollars pour les aider à subvenir, partiellement ou entièrement, à leurs besoins.

67. Le programme général d'assistance sociale comprend les cas d'assistance individuelle, les activités féminines, les cours de formation pour adultes, l'éducation et la formation des handicapés. La promotion de projets générateurs de

revenus, l'aide aux réfugiés se trouvant dans des situations difficiles et l'organisation d'activités préscolaires. L'Office encourage également les activités de jeunes sans en assurer toutefois l'organisation ou l'administration. Tous les réfugiés ayant droit à une assistance peuvent bénéficier de ce programme.

68. En 1986, quelque 4 017 jeunes gens et 614 jeunes femmes ont participé à des activités sportives, culturelles et éducatives, organisées à leur intention dans 42 centres. Les centres d'activités de jeunes sont gérés et supervisés par leurs propres membres avec l'aide et le soutien de l'Office et de l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens. Quant aux centres d'activités féminines, ils sont organisés et supervisés par l'Office. Quatre foyers de jeunes sur la rive occidentale (Kalandia, Dheiché, Aïda et Balata) et un à Gaza (Rafah) ont été fermés sur ordre des autorités israéliennes qui continuent de refuser l'autorisation d'agrandir le foyer de jeunes de Khan Younis.

69. Des cours de formation d'un an en menuiserie, couture et broderie sont organisés par l'Office à l'intention des réfugiés, pour la plupart des jeunes qui, autrement, n'auraient pas pu poursuivre leurs études ou recevoir une formation; 28 jeunes gens et 922 jeunes femmes ont suivi ces cours durant l'année écoulée.

70. En 1986, l'Office a assuré l'éducation et la formation de 240 enfants handicapés dans des institutions spécialisées se trouvant dans sa zone d'activité. Quatre-vingt-seize de ces enfants ont été placés à l'Institut pour aveugles de Gaza, géré par l'Office et financé principalement par la Mission pontificale pour la Palestine. L'Institut continue de jouer un rôle important dans la bande de Gaza en assurant l'éducation et la formation des aveugles.

71. En Jordanie, les centres s'occupant des enfants retardés mentaux dans les camps de Souf et de Jerash, gérés conjointement par l'UNRWA et OXFAM (Royaume-Uni) ont été fortement soutenus par les collectivités locales. OXFAM (Royaume-Uni) en assure les dépenses renouvelables. Quant aux dépenses non renouvelables, elles sont prises en charge par les collectivités locales, les particuliers, les organisations non gouvernementales internationales ou locales et les cercles diplomatiques. Par ailleurs, les collectivités locales ont apporté une importante contribution sous forme de matériaux et de travail bénévole. La construction d'un troisième centre au camp de Husn vient d'être achevée et celui-ci ouvrira ses portes en juillet 1987. Sa construction et ses frais de gestion seront financés par le Comité central mennonite.

72. Sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, l'Office a commencé la mise en oeuvre de projets visant à aider les réfugiés à créer ou à développer de petites entreprises. Ces projets sont financés par la Coopération pour le développement qui les administre conjointement avec l'UNRWA. Des prêts seront accordés aux bénéficiaires de ces projets à partir de fonds fournis par la Coopération pour le développement et administrés par les banques locales.

73. Des membres artificiels et autres appareils de prothèse ont été fournis à 726 réfugiés handicapés; 18 personnes démunies, 67 personnes âgées et 337 orphelins ont été placés dans des institutions gérées par des organisations bénévoles, dans la plupart des cas sans participation financière de l'Office; près de 162 tonnes de vêtements usagés ont été offertes par des organisations bénévoles et distribuées aux cas particulièrement nécessiteux et aux cas sociaux.

74. L'Office a continué de faire des représentations auprès des autorités israéliennes pour assurer des logements adéquats aux familles affectées par les démolitions entreprises dans le camp de la Plage en 1971 et 1983. Au 30 juin 1987, 14 familles touchées par les démolitions de 1971 vivaient encore dans des conditions de dénuement. Les autorités israéliennes continuent d'assurer l'Office qu'une solution a été trouvée mais qu'il reste encore à l'appliquer. On trouvera de plus amples détails à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général concernant les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (A/42/507). Sur les 35 familles affectées par les démolitions de 1983, 15 continuent de vivre dans des logements provisoires situés sur l'emplacement ou à proximité de leurs abris démolis. Les autorités israéliennes ont déclaré qu'elles étaient disposées à accorder à ces familles des terrains dans des projets immobiliers qui ne seraient pas situés toutefois à proximité de leurs anciens logements. De plus amples détails concernant cette question sont fournis dans le rapport du Secrétaire général mentionné ci-dessus.

75. Les travaux de construction de routes qui ont entraîné la démolition de logements de réfugiés dans le camp de Jaramana, dans la République arabe syrienne (voir le rapport de l'an dernier) 3/, ont été interrompus et aucune nouvelle démolition d'abri n'a eu lieu. Les familles touchées par ces travaux ont été indemnisées et se sont relogées dans les régions où l'Office peut leur assurer ses services.

76. En 1986, à la suite de longues négociations, les Gouvernements égyptien et israélien se sont mis d'accord sur une solution du problème des 4 600 réfugiés qui s'étaient retrouvés du côté égyptien de la frontière internationale à Rafah à la suite du retrait israélien du Sinaï en avril 1982. Cette solution prévoit le retour graduel des réfugiés dans la bande de Gaza qui s'installeront dans le projet immobilier de Tel al-Sultan près de Rafah. Le Gouvernement égyptien leur accordera une aide financière et les autorités israéliennes ont fourni les terrains et les équipements collectifs. La première phase du plan a été mise en oeuvre durant les mois d'été de 1986, lorsque les chefs de famille ont visité, par groupe de 25, les terrains qui leur avaient été alloués à Tel al-Sultan et ont enregistré leurs biens auprès des autorités israéliennes. Quant à la deuxième phase, qui prévoit la construction de logements par les chefs de famille, sa réalisation a été temporairement ajournée. L'Office a pris des dispositions en vue d'étendre ses services d'éducation et de santé à ces réfugiés à leur retour. Entre-temps, il continue de leur assurer ses services et pourvoit notamment à l'enseignement primaire élémentaire et supérieur de quelque 1 200 enfants et aux soins de santé de base axés principalement sur la mère et l'enfant. Ces activités sont supervisées régulièrement par le personnel du bureau régional de Gaza qui distribue des rations alimentaires, des couvertures, des vêtements à ces réfugiés dont la plupart sont sans travail et vivent dans des conditions de dénuement.

## E. Questions juridiques

### 1. Fonctionnaires de l'Office

77. Le nombre de fonctionnaires de l'Office arrêtés et détenus sans être inculpés ou jugés n'a pas augmenté durant la période considérée dans ce rapport; par contre, le nombre de fonctionnaires enlevés au Liban s'est considérablement accru. (Voir annexe I, tableau 11.) L'Office n'est toujours pas en mesure d'obtenir en temps voulu les explications adéquates sur les raisons de l'arrestation ou de la détention de ses fonctionnaires. En l'absence de tels renseignements, il ne peut

pas établir si les fonctions officielles de ses fonctionnaires sont en jeu, ni assurer que soient effectivement respectés les droits et devoirs découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies (résolution 22 A (I) de l'Assemblée générale) et de ses règlements pertinents.

78. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne l'accès de l'Office à son personnel en détention. Cet accès demeure possible sur la Rive occidentale, mais non pas dans les autres zones d'activité.

79. L'activité de l'Office s'est heurtée à des difficultés croissantes sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza par suite de changements intervenus dans les procédures concernant le déplacement de son personnel. Trois fonctionnaires locaux ne sont toujours pas autorisés à se rendre en mission officielle dans les territoires occupés et d'autres ont même été empêchés de le faire alors qu'ils étaient en possession d'autorisations en bonne et due forme. En outre, certains fonctionnaires ont été à plusieurs reprises longuement retenus bien que leurs papiers aient été en règle. Les autorités israéliennes ont également empêché des employés de l'Office d'utiliser la voiture de service pour quitter la Rive occidentale ou s'y rendre, exception étant faite pour un fonctionnaire international chargé de la valise diplomatique. N'ayant pas réussi, malgré tous ses efforts, à aboutir à une solution pratique, l'Office a soulevé cette question officiellement auprès des autorités et demandé que de promptes mesures soient prises pour lui permettre de s'acquitter de ses tâches sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Les autorités israéliennes tout en invoquant des raisons de sécurité ont accepté de se pencher sur ces problèmes et l'Office est encore dans l'attente d'une solution positive.

80. L'Office continue de soulever auprès des autorités israéliennes, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, la question de la convocation de ses fonctionnaires aux fins d'interrogatoire pendant les heures de travail et sans préavis suffisant. A titre d'exemple, un fonctionnaire travaillant dans la bande de Gaza a été requis de se présenter à six reprises pour reprendre possession de sa carte d'identité qui lui avait été retirée au cours d'un interrogatoire.

## 2. Services et locaux de l'Office

81. L'entrée principale du camp de Balata demeure fermée et une nouvelle barricade a été placée à une autre entrée du camp de Dheiché.

82. Durant la période considérée, de graves violations des locaux de l'Office ont eu lieu. Les autorités militaires israéliennes ont pénétré à deux reprises dans le centre de formation des instituteurs de l'Office à Ramallah et lors de la seconde violation, en avril 1987, elles ont même forcé une grille verrouillée. Les militaires israéliens ont battu un certain nombre de stagiaires qui s'y trouvaient et ont endommagé, lors de leur perquisition, du matériel appartenant à l'Office. L'UNRWA a protesté contre ces agissements et fait remarquer qu'ils ne servaient qu'à accroître la tension et à miner les efforts déployés par son personnel pour maintenir la discipline. Il a également protesté contre l'utilisation abusive par les autorités militaires israéliennes d'une de ses écoles sur la Rive occidentale comme lieu d'interrogatoire et a invité ces autorités à respecter les privilèges et immunités de l'UNRWA et de ses locaux.

83. Dans le rapport de l'an dernier 4/, l'Office avait attiré l'attention sur l'augmentation du nombre d'abris de réfugiés démolis ou sur lesquels les scellés avaient été apposés à titre de mesure punitive. Aucune relâchement de cette politique n'est intervenu durant la période considérée. Sur la Rive occidentale, des scellés ont été apposés sur 10 pièces construites par l'Office et 38 construites par des réfugiés, affectant ainsi 25 familles et 194 personnes. Par ailleurs, dans la bande de Gaza, 2 pièces construites par l'Office et 8 construites par les réfugiés ont été démolies à titre de mesure punitive, ce qui a affecté 3 familles et 13 personnes 5/. [L'Office a protesté contre ces mesures comme étant en violation des articles 33 et 53 de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre 6/ et incompatibles avec les droits juridiques et humains des réfugiés.]

84. Malgré de nombreuses décisions judiciaires en sa faveur, l'Office n'a pas réussi à reprendre possession d'un de ses locaux dans le camp de Boureij, dans la bande de Gaza, usurpé par un particulier depuis 1981. L'Office a sollicité l'assistance du Ministère des affaires étrangères afin que les autorités concernées prennent d'urgence les mesures nécessaires pour qu'il puisse en reprendre possession.

85. Dans le camp de Chatila, l'armée libanaise continue d'occuper une position située sur le toit de l'école d'Ariha, malgré les efforts déployés pour l'amener à s'en retirer.

### 3. Créances sur les gouvernements

86. L'Office déplore d'avoir à signaler que, malgré tous ses efforts, aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne les diverses réclamations présentées aux gouvernements.

#### Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 13 (A/41/13/Add.1 et Add.1/Coor.1).

2/ Ibid., (A/41/13 et Corr.1), par. 79.

3/ Ibid., par. 100.

4/ Ibid., par. 114.

5/ Pour de plus amples détails sur la démolition des abris de réfugiés dans la bande de Gaza, voir le rapport du Secrétaire général sur les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (A/42/507).

6/ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 75, No 973, p. 287.

ANNEXE I

Données statistiques\*

Tableau

1. Nombre total des réfugiés immatriculés
2. Répartition des réfugiés immatriculés
3. Nombre et répartition des cas particulièrement nécessaires
4. Denrées alimentaires distribuées en 1986 à chaque cas particulièrement nécessaires
5. Répartition des élèves scolarisés dans les écoles de l'UNRWA

Diagramme

1. Croissance des effectifs dans les écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA 1950-1987

Tableau

6. Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA
7. Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires
8. Nombre des bénéficiaires du programme d'alimentation d'appoint de l'UNRWA
9. Soins médicaux
10. Bourses d'études achevées ou commencées par des membres du personnel du Département de la santé durant la période 1er juillet 1986-30 juin 1987

---

\* On trouvera de plus amples données statistiques sur les programmes d'éducation et de santé de l'UNRWA dans les publications suivantes:

a) Recueil annuel de statistiques 1985-1986 du Département de l'éducation UNRWA/Unesco;

b) Rapport annuel du Directeur de la santé, 1986.

Pour de plus amples détails sur le financement des programmes de l'Office, veuillez consulter les Etats financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 1986 et le Rapport du Comité des Commissaires aux comptes, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 5C (A/42/5/Add.3).

## Diagramme

2. Courbes de fréquence de certaines maladies transmissibles
3. Taux de mortalité infantile parmi les réfugiés vivant dans les camps de la Rive occidentale 1975-1986

## Tableau

11. Fonctionnaires arrêtés et détenus (1er juillet 1986-30 juin 1987).

Tableau 1

Nombre total des réfugiés immatriculés a/  
(au 30 juin de chaque année)

Zone d'activité	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1987
Liban	127 600	100 820	136 561	159 810	175 958	196 855	226 554	263 599	278 609
République arabe syrienne	82 194	88 330	115 043	135 971	158 717	184 042	209 362	244 626	257 989
Jordanie	506 200	502 135	613 743	688 089	506 038	625 857	716 372	799 724	845 542
Rive occidentale	-	-	-	-	272 692	292 922	324 035	357 704	373 586
Bande de Gaza	198 227	214 701	255 542	296 953	311 814	333 031	357 995	427 892	445 397
<b>Total</b>	<b>914 221 b/</b>	<b>905 986</b>	<b>1 120 889</b>	<b>1 280 823</b>	<b>1 425 219</b>	<b>1 632 707</b>	<b>1 844 318</b>	<b>2 093 545</b>	<b>2 201 123</b>

a/ Ces statistiques sont établies d'après des listes d'immatriculation que l'Office met constamment à jour. Toutefois, le nombre des réfugiés immatriculés se trouvant dans la zone d'activité est presque certainement inférieur à celui des personnes recensées. Les dépenses inscrites au budget de l'Office ne sont pas basées sur les listes d'immatriculation mais plutôt sur le nombre prévu des bénéficiaires des services. En 1986-1987, 353 500 réfugiés ont bénéficié des programmes d'éducation et de formation, 1,8 million ont eu droit à des soins médicaux et 117 987 personnes démunies ont reçu une assistance spéciale.

b/ Ce chiffre ne comprend pas les 45 800 personnes recevant une assistance en Israël et qui relayaient de l'UNRWA jusqu'en juin 1952.

Tableau 2

Répartition des réfugiés immatriculés  
(au 30 juin 1987)

Zone d'activité	Réfu- giés immatriculés	Nombre de camps	Nombre total des réfugiés vivant dans les camps a/	Réfu- giés immatri- culés vivant en dehors des camps	Pourcentage des réfugiés immatriculés ne vivant pas dans les camps
Liban	278 609	13	143 809	134 800	48,38
République arabe syrienne	257 989	10	75 208	182 781	70,85
Jordanie	845 542	10	208 716	636 826	75,32
Rive occidentale	373 586	20	94 824	278 762	74,62
Rande de Gaza	445 397	8	244 416	200 981	45,12
Total	2 201 123	61	1 434 150	1 434 150	65,16

a/ On estime que 52 000 autres personnes, qui ne sont pas immatriculées comme réfugiés, vivent également dans les camps. Environ 37 000 d'entre elles ont été déplacées à la suite des hostilités de juin 1967.

Tableau 3

Nombre et répartition des cas particulièrement nécessaires  
(au 30 juin 1987)

Zone d'activité	Nombre de familles	Nombre de personnes		Total	Pourcentage de l'ensemble des réfugiés
		Bénéficiant de rations	Ne bénéficiant pas de rations a/		
Liban	7 483	28 256	260	28 516	10,24
République arabe syrienne	3 962	11 381	1 035	12 416	4,81
Jordanie	5 076	22 383	1 863	24 246	2,87
Rive occidentale	5 092	18 368	1 952	20 320	5,44
Bande de Gaza	7 518	30 702	1 787	32 489	7,29
<b>Total</b>	<b>29 131</b>	<b>111 090</b>	<b>6 897</b>	<b>117 987</b>	<b>5,36</b>

a/ Y compris les nourrissons de moins d'un an, les jeunes gens accomplissant leur service militaire obligatoire, les personnes emprisonnées, les étudiants poursuivant leur éducation loin de leurs foyers, etc.

Tableau 4

Denrées alimentaires distribuées en 1986 à chaque cas particulièrement nécessaire  
(En kilogrammes)

Zone d'activité	Farine	Riz	Sucre	Huile	Conserve de boeuf ou sardines	Concentré de tomate	Burghol	Lait écrémé en poudre
Liban	117	4	11	8,25	7,52	4,84	5,50	11,00
République arabe syrienne	127	5	12	9	8,16	5,28	6,00	12,00
Jordanie	128	4	12	9	6,94	5,28	6,00	12,00
Rive occidentale	126	6	12	9	8,16	5,28	6,00	6,00
Bande de Gaza	128	4	12	9	5,44	5,28	6,00	6,00

Tableau 5

Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA <sup>a/</sup>  
(Octobre 1986)

Zone d'activité	Nombre d'écoles de l'UNRWA	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves dans les classes primaires élémentaires b/		Total	Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures b/		Total	Effectif total des jeunes réfugiés scolarisés
			Garçons	Filles		Garçons	Filles		
Liban	82	1 199	12 032	11 449	23 481	5 396	5 125	10 521	34 002 c/
République arabe syrienne	114	1 539	17 901	16 992	34 893	8 818	7 942	16 760	51 653
Jordanie	196	3 702	46 617	44 772	91 389	22 994	21 607	44 601	135 990
Rive occidentale	98	1 304	13 154	15 310	28 464	5 486	6 138	11 624	40 088
Bande de Gaza	145	2 405	32 688	29 844	62 532	12 817	11 557	24 374	86 906
<b>Total</b>	<b>635</b>	<b>10 149</b>	<b>122 392</b>	<b>118 367</b>	<b>240 759</b>	<b>55 511</b>	<b>52 369</b>	<b>107 880</b>	<b>348 639</b>

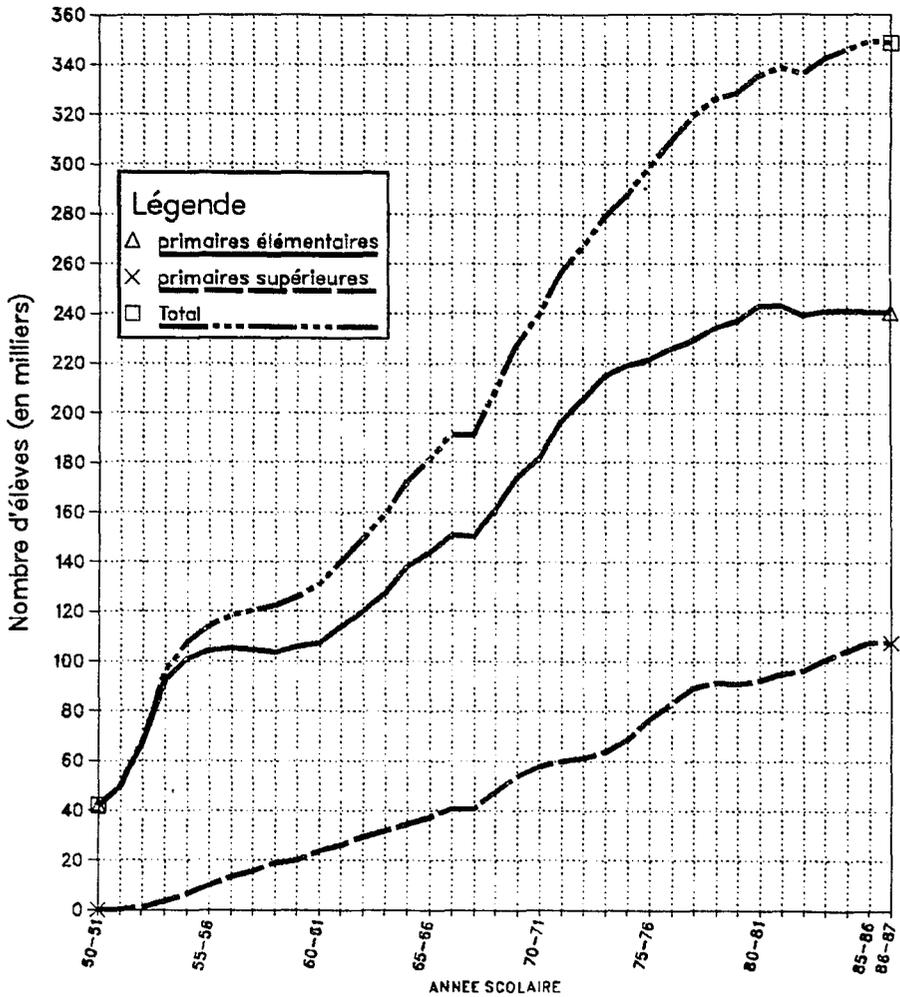
<sup>a/</sup> Non compris 102 637 élèves réfugiés fréquentant des écoles publiques ou privées du primaire élémentaire, du primaire supérieur et du secondaire.

<sup>b/</sup> Y compris les enfants inscrits dans les écoles de l'UNRWA sans y avoir droit; ils sont actuellement au nombre de 42 619, dont 16 818 dans la bande de Gaza, où l'on a toujours considéré en pratique que tous les enfants réfugiés avaient droit aux services d'éducation.

<sup>c/</sup> En octobre 1986, aucun chiffre concernant le nombre d'admissions dans les écoles de la région de Tyr n'a été reçu. Le chiffre indiqué comprend les effectifs scolaires pour l'ensemble du Liban, à l'exclusion de la région de Tyr, pour laquelle le chiffre n'est qu'estimatif.

### Diagramme 1

Croissance des effectifs dans les  
écoles primaires élémentaires et  
primaires supérieures de l'UNRWA  
1950 - 1987

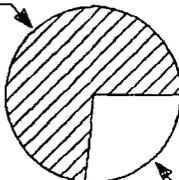


#### Proportion des garçons et des filles

1950-51  
(42.000 élèves)

1986-87  
(348.639 élèves)

Garçons  
73,6%



Filles  
26,4%

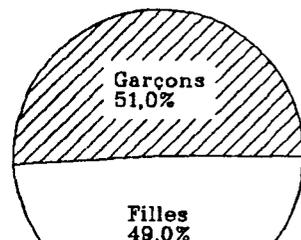


Tableau 6

Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA  
(Année scolaire 1986/87)

	Liban		République arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale		Bande de Gaza		Total général										
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F											
Enseignement professionnel et technique																					
1. Niveau post-préparatoire b/	32	-	542	2	-	60	544	-	366	-	124	96	-	592	-	2	142	186	2	328	
2. Niveau post-secondaire c/	224	-	125	75	110	210	206	22	144	-	204	-	-	-	-	-	-	809	511	1	320
Total	256	-	667	77	110	270	750	22	480	-	328	96	-	592	-	2	951	697	3	648	
Formation pédagogique avant l'emploi	-	-	-	-	110	190	-	-	-	-	300	250	-	-	-	-	360	490	850		
TOTAL GENERAL	256	-	667	77	220	460	750	22	480	-	628	346	-	592	-	3	311	1	187	4	498

a/ Le centre n'a pas fonctionné durant toute l'année. Les stagiaires mentionnés ci-dessus ont fréquenté des cours donnés en dehors du centre.

b/ Cours offerts aux élèves du niveau secondaire inférieur portant sur la mécanique, le travail des métaux, l'électricité et le bâtiment.

c/ Cours offerts aux élèves du postsecondaire concernant les domaines technique, commercial, électronique et paramédical.

Tableau 7

Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires  
(Année universitaire 1986/87)

	Liban		République arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale		Egypte		Autres a/		Total		Total général
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Génie	12	1	8	4	89	7	45	3	2	-	4	-	160	15	175
Médical et paramédical	4	1	61	46	31	15	-	1	-	-	5	2	101	65	166
Lettres et sciences	9	6	-	-	3	9	5	9	1	-	1	1	19	25	44
Total	25	8	69	50	123	31	50	13	3	-	10	3	280	105	385

a/ Les autres pays sont les suivants : Algérie (1 étudiant), Iraq (3 étudiantes) et 2 étudiantes libyennes (1 étudiant et une étudiante), Turquie (4 étudiants) et Yémen démocratique (1 étudiant).

Tableau 8

Nombre des bénéficiaires du programme d'alimentation d'appoint de l'UNRWA a/  
(1er juillet 1986-30 juin 1987)

	Liban	République arabe syrienne	Jordanie b/	Rive occidentale c/	Bande de Gaza	Total
1. Repas de midi pour les moins de 15 ans	5 268	4 081	7 033	6 795	6 554	29 731
2. Distribution de lait pour les moins de 3 ans	10 950	13 271	29 614	10 665	25 276	85 397
3. Rations supplémentaires :						
Femmes enceintes et mères allaitantes	1 756	4 607	10 874	6 595	12 965	36 797
Tuberculeux non hospitalisés	46	20	184	396	80	726

a/ Les chiffres de ce tableau représentent des moyennes mensuelles, sauf pour le programme de repas de midi où il s'agit d'une moyenne quotidienne.

b/ Y compris 1 946 personnes déplacées qui ont bénéficié de repas chauds et 2 134 qui ont reçu du lait offert par le Gouvernement jordanien.

c/ Y compris 243 personnes qui ont bénéficié de repas chauds offerts par des organisations bénévoles.

Tableau 9

Services médicaux  
(au 30 juin 1987)

Nature des services	Liban c/	République arabe syrienne	Jordanie	Rive occidentale	Bande de Gaza	Total
<b>A. Services de médecine curative</b>						
<b>1. Malades non hospitalisés</b>						
Nombre de patients	178 497	114 965	276 445	121 641	151 899	843 447
Nombre de consultations :						
Traitements médicaux a/	712 840	715 453	1 223 154	795 887	1 407 892	4 855 226
Soins dentaires	23 654	50 076	73 289	38 630	36 651	222 300
<b>2. Malades hospitalisés</b>						
Lits d'hôpital disponibles b/	362 d/	48	38	269	164	881
Nombre de patients admis	11 239	4 646	950	12 441	6 251	35 527
Taux annuel patients/journées d'hospitalisation						
pour 1 000 réfugiés	489	76	16	354	80	1 015
<b>B. Services de médecine préventive</b>						
<b>1. Soins maternels et infantiles</b>						
Femmes enceintes						
(moyenne mensuelle des visites)	803	1 392	3 354	2 009	5 420	12 978
Enfants de moins de 3 ans						
(moyenne des visites) e/	8 063	14 951	32 662	18 594	35 039	109 309
<b>2. Programme étendu de vaccination</b>						
(Nombre de premières séries de vaccinations)						
Triple vaccin	4 198	5 989	13 865	6 798	15 849	46 699
Vaccin antipoliomyélite	4 098	5 938	13 861	6 153	15 575	45 625
RCG	5 064	6 233	14 822	5 767	13 942	45 828
Vaccin antirougeole	4 312	6 120	13 890	6 453	15 118	45 893
<b>3. Santé scolaire</b>						
Nombre d'enfants examinés lors de leur admission à l'école	2 294	7 112	12 721	3 513	10 991	36 631
Nombre de vaccinations de rappel	7 139	15 727	36 147	14 973	39 166	113 152

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 9)

---

a/ Ce chiffre comprend les visites pour consultations médicales, injections, pansements et traitements ophtalmiques.

b/ Les renseignements fournis se limitent aux statistiques concernant les hôpitaux/maternités et le nombre de lits utilisés par l'Office aux termes d'accords contractuels.

c/ Du fait de la situation, les statistiques relatives aux soins maternels et infantiles et au nombre d'hospitalisations n'ont pas été reçues pour le mois de juin. Les chiffres indiqués sont estimatifs.

d/ Au Liban, des accords révisés ont été conclus pour tenir compte de la situation actuelle. Le nombre de lits d'hôpital a fluctué au cours de la période considérée.

e/ La surveillance de l'état de santé est mensuelle pour les enfants de moins de 1 an, bimensuelle entre 1 et 2 ans et trimestrielle entre 2 et 3 ans.

Tableau 10

Bourses d'études achevées ou commencées par des membres du  
personnel du Département de la santé durant la période  
1er juillet 1986-30 juin 1987

Source	Cours de formation	Catégorie	Nombre de candidats	Pays	Durée
OMS Bureau régional pour la Méditerranée orientale	Maîtrise en santé publique	Médecin	5	a) 3 Royaume-Uni b) 2 Liban	1 an
	Soins infirmiers communautaires	Infirmière	2	a) 1 Royaume-Uni b) 1 Egypte	1 an
	Ingenieur sanitaire	Responsable de l'assainissement	1	Royaume-Uni	1 an
	Assainissement du milieu	Responsable de l'assainissement	1	Egypte	7 mois
	Formation et recherche en matière de santé	Médecin	1	Royaume-Uni	3 mois
	Soins dentaires préventifs	Chirurgien dentiste	1	Royaume-Uni	3 mois
	Nutrition maternelle et infantile	Médecin	2	Pays-Bas	5 mois
	Gestion des services de santé	Médecin	1	Royaume-Uni	2 mois
	Santé publique	Médecin	1	Yougoslavie	3 mois
	Achat, stockage et distribution de médicaments	Pharmacien	1	Pays-Bas	6 semaines
Soins maternels et infantiles	Médecin	1	Royaume-Uni	15 mois	

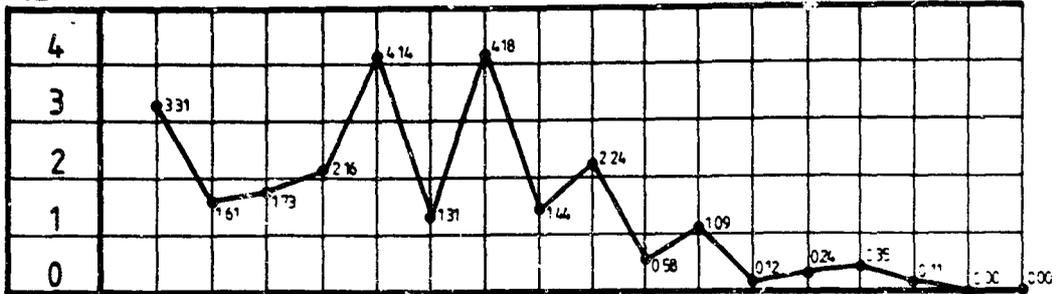
Tableau 10 (suite)

Source	Cours de formation	Catégorie	Nombre de candidats	Pays	Durée
APHEDA (Association du peuple australien pour la santé, l'éducation et le développement à l'étranger)	Maîtrise en santé publique	Médecin	1	Australie	25 mois
	Soins infirmiers communautaires	Infirmière	2	Australie	1 an
Fonds de secours à l'enfance du Royaume-Uni	Soins infirmiers communautaires	Infirmière	1	Egypte	1 an
British Council	Ingénieur sanitaire	Responsable de l'assainissement	1	Royaume-Uni	1 an
Total			22		

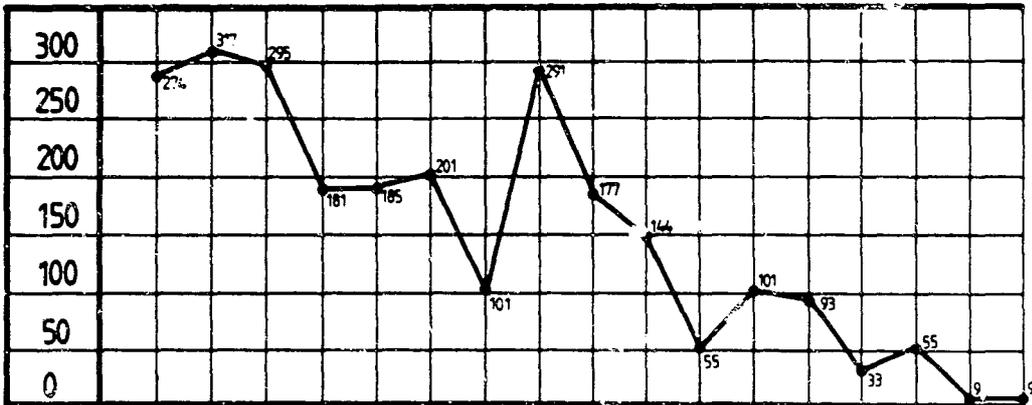
Diagramme 2

Courbes de fréquence de certaines maladies transmissibles  
(Pour 100 000 réfugiés ayant droit aux services de santé)

**POLIOMYELITIS**



**ROUGEOLE**



**TUBERCULOSE**

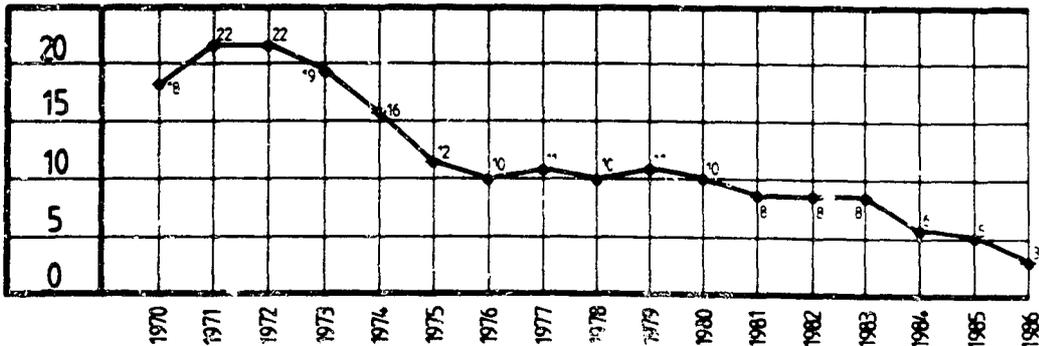


Diagramme 3

Taux de mortalité infantile  
Population du camp de la Rive occidentale, 1975-1986

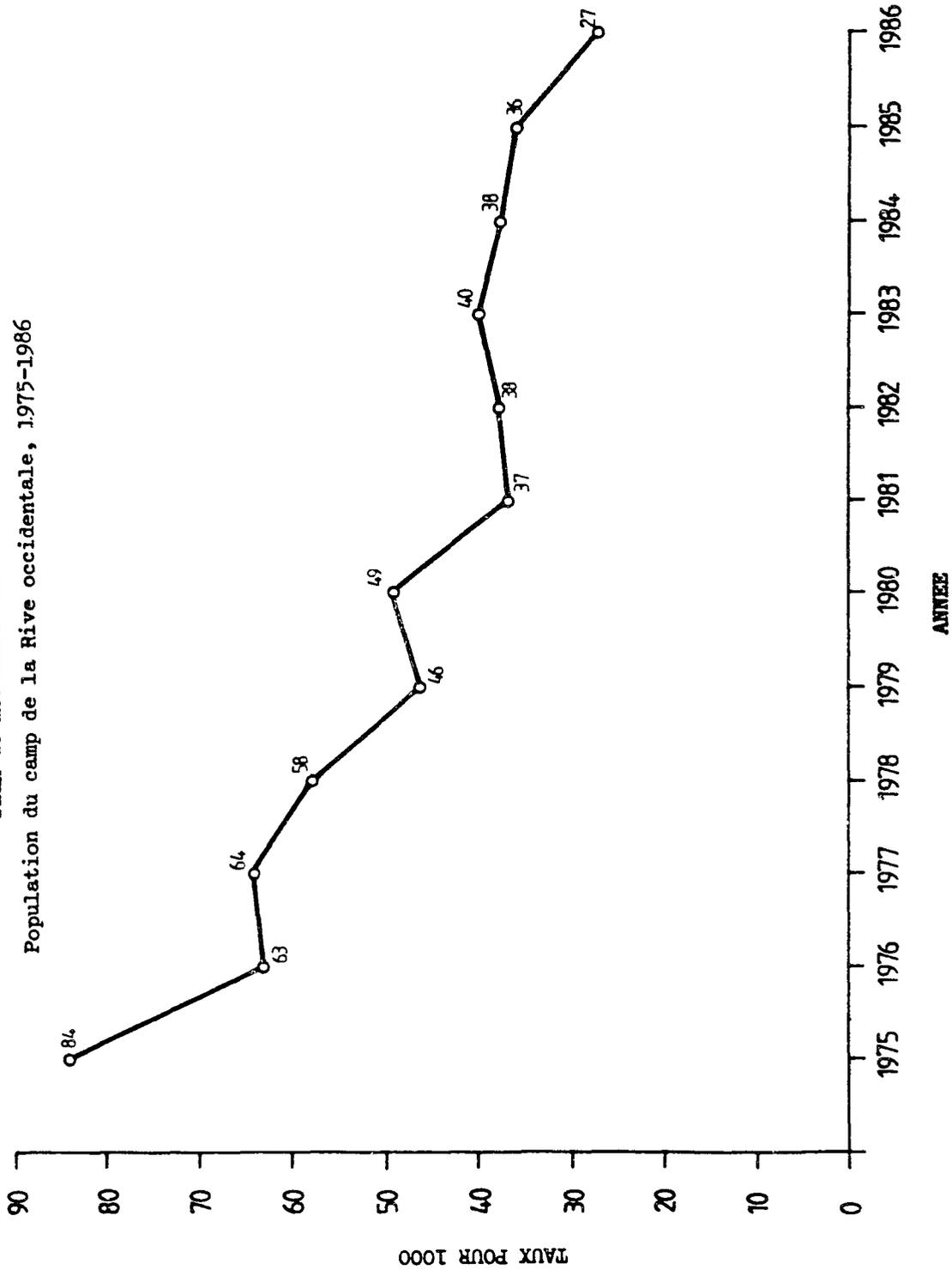


Tableau 11

Fonctionnaires arrêtés et détenus  
(1er juillet 1986-30 juin 1987)

	Bande de Gaza	Rive occidentale	Jordanie	République arabe syrienne	Liban
Arrêtés ou détenus et libérés sans avoir été inculpés ou jugés	12	1	2	1	52 <u>a/</u>
Inculpés, jugés et condamnés	2	3	0	0	0
Encore détenus sans avoir été inculpés	2	2	0	0	8 <u>b/</u>

a/ Quarante-neuf enlevés par les milices et trois qui seraient détenus par les forces syriennes au Liban.

b/ Quatre enlevés par les milices et quatre qui seraient détenus par les forces syriennes au Liban.

ANNEXE II

Documents pertinents de l'Assemblée générale et autres  
organismes des Nations Unies a/

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
194 (III)	11 décembre 1948	2656 (XXV)	7 décembre 1970
212 (III)	19 novembre 1948	2672 (XXV)	8 décembre 1970
302 (IV)	8 décembre 1949	2728 (XXV)	15 décembre 1970
393 (V)	2 décembre 1950	2791 (XXVI)	6 décembre 1971
513 (VI)	26 janvier 1952	2792 A à E (XXVI)	6 décembre 1971
614 (VII)	6 novembre 1952	2963 A à F (XXVII)	13 décembre 1972
720 (VIII)	27 novembre 1953	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
818 (IX)	4 décembre 1954	3089 A à E (XXVIII)	7 décembre 1973
916 (X)	3 décembre 1955	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
1018 (XI)	28 février 1957	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
1191 (XII)	12 décembre 1957	3331 (XXIX)	17 décembre 1974
1315 (XIII)	12 décembre 1958	3410 (XXX)	8 décembre 1975
1456 (XIV)	9 décembre 1959	31/15 A à E	24 novembre 1976
1604 (XV)	21 avril 1961	32/90 A à F	13 décembre 1977
1725 (XVI)	20 décembre 1961	33/112 A à F	18 décembre 1978
1856 (XVII)	20 décembre 1962	34/52 A à F	23 novembre 1979
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	35/13 A à F	3 novembre 1980
2002 (XIX)	10 février 1965	36/146 A à H	16 décembre 1981
2052 (XX)	15 décembre 1965	37/120 A à K	16 décembre 1982
2154 (XXI)	17 novembre 1966	38/83 A à K	15 décembre 1983
2252 (ES-V)	4 juillet 1967	39/99 A à K	14 décembre 1984
2341 (XXII)	19 décembre 1967	40/165 A à K	16 décembre 1985
2452 (XXIII)	19 décembre 1968	41/69 A à E	19 décembre 1986
2535 (XXIV)	10 décembre 1969		

2. Décisions de l'Assemblée générale

<u>Décision No</u>	<u>Date d'adoption</u>
36/462	16 mars 1982

3. Rapports du Commissaire général de l'UNRWA

- 1985 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 13 (A/40/13 et Corr.1 et Add.1/Corr.1).
- 1986 : Ibid., quarante et unième session, Supplément No 13 (A/41/13 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1).

4. Etats financiers vérifiés

- 1985 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 5C (A/40/5/Add.3).
- 1986 : Ibid., quarante et unième session, Supplément No 5C (A/41/5/Add.3).

5. Rapports de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine
- 1985 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/580.
- 1986 : Ibid., quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/555.
6. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA
- 1985 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/736.
- 1986 : Ibid., quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/702.
7. Rapports du Secrétaire général
- 1985 : Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 30/99 D du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/612 (Offres par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)].
- Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 E du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/613 (Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza)].
- Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 F du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/766 (Reprise de la distribution de rations aux réfugiés de Palestine)].
- Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 G du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/614 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)].
- Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 H du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/616 (Revenus provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine)].
- Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 I du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/756 (Protection des réfugiés de Palestine)].

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 J du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/615 (Réfugiés de Palestine se trouvant sur la Rive occidentale)]].

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 39/99 K du 14 décembre 1984 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Annexes, point 79 de l'ordre du jour, document A/40/543 (Université Al Qods de Jérusalem pour les réfugiés de Palestine)]].

1986 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 D du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/563 (Offres par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)]].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 E du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/564 (Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza)]].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 F du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/565 (Reprise de la distribution de rations aux réfugiés de Palestine)]].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 G du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/566 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)]].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 H du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/543 (Revenus provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine)]].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 I du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/567 (Protection des réfugiés de Palestine)]].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 J du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/568 (Réfugiés de Palestine sur la Rive occidentale)]].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 40/165 K du 16 décembre 1985 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session; Annexes, point 75 de l'ordre du jour, document A/41/457 (Université Al Qods à Jérusalem)].

---

a/ On trouvera dans le document L'UNRWA aux Nations Unies, 1948-1985, disponible auprès de la Division de l'information de l'UNRWA, une liste des rapports et autres documents pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies (particulièrement ceux qui ont été publiés avant 1984).

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---